



2021-2026

**Procès-verbal n° 1 de la séance constitutive du Conseil général
du lundi 10 mai 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. Raphaël Fessler, Doyen d'âge
puis M. David Aebischer, Président élu

Ouverture de la séance

La séance constitutive est ouverte à 19.05 heures.

Présence de 76/76 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.
(4 membres n'étant pas assermentés).

Excusé·e·s: -

Absent·e·s: -

Bureau provisoire: Mme et MM. Oliver Collaud, Maurice Page, Adrienne Salina et Claude Schenker.

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes et MM. Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Adeline Jungo, Alain Maeder, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dylan Manini et Alanga Mbolo.

Doyen d'âge. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, chers·ères collègues, en ma qualité de Doyen d'âge, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir, à la suite des dernières élections du 7 mars 2021, cette séance constitutive du Conseil général de la Ville de Fribourg pour la législature 2021-2026.

Je constate que le Conseil général a été régulièrement convoqué par pli personnel du 22 avril 2021 conformément à l'article 30, alinéa premier de la loi sur les communes et à l'article 10 du règlement du Conseil général.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

L'ordre du jour suivant vous est proposé:

1. Ouverture de la séance constitutive: salutations et communications du Doyen d'âge;
2. Discours inaugural du Doyen d'âge;
3. Allocution du Syndic;
4. Appel nominal;
5. Désignation des 4 scrutatrices/scrutateurs du Bureau provisoire;
6. Election de la/du Président-e du Conseil général pour la période du 10 mai 2021 au 9 mai 2022;
7. Election de la/du Vice-Président-e du Conseil général pour la période du 10 mai 2021 au 9 mai 2022;
8. Election des 6 scrutatrices/scrutateurs pour la législature;
9. Election des 6 scrutatrices/scrutateurs suppléant-e-s pour la législature;
10. Allocution de la Présidente élue ou du Président élu;
11. Election des 11 membres de la Commission financière;
 - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
 - b. Eventuelles autres candidatures;
 - c. Scrutin de liste.
12. Décision quant au nombre de membres de la Commission des naturalisations: 7 ou 9 membres;
 - a. Préavis du Bureau provisoire;
 - b. Discussion générale;
 - c. Vote.
13. Election des membres de la Commission des naturalisations;
 - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
 - b. Eventuelles autres candidatures;
 - c. Scrutin de liste.
14. Décision quant à la constitution de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
 - a. Préavis du Bureau provisoire;
 - b. Discussion générale;
 - c. Vote.

15. Décision quant au nombre de membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
 - a. Préavis du Bureau provisoire;
 - b. Discussion générale;
 - c. Vote.
16. Election des membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
 - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
 - b. Eventuelles autres candidatures;
 - c. Scrutin de liste.
17. Décision quant à la constitution de la Commission de fusion;
 - a. Préavis du Bureau provisoire;
 - b. Discussion générale;
 - c. Vote.
18. Décision quant au nombre de membres de la Commission de fusion;
 - a. Préavis du Bureau provisoire;
 - b. Discussion générale;
 - c. Vote.
19. Election des membres de la Commission de fusion;
 - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
 - b. Eventuelles autres candidatures;
 - c. Scrutin de liste.
20. Election des membres de la Commission d'aménagement nommés par le Conseil général;
 - a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire;
 - b. Eventuelles autres candidatures;
 - c. Scrutin de liste.
21. Election des 18 représentant-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération dont "en principe au moins deux membres du Conseil communal" (art. 13, alinéa 2 des Statuts de l'Agglomération);
 - a. Proposition des représentant-e-s de la part du Bureau provisoire;
 - b. Eventuelles autres candidatures;
 - c. Scrutin de liste.
22. Election complémentaire de trois représentant-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération:
 - a. Préavis du Conseil général pour l'élection par le Conseil d'agglomération des trois représentant-e-s de la Ville au Comité d'agglomération;
 - i. Proposition du Bureau provisoire;
 - ii. Eventuelles autres candidatures;
 - iii. Scrutin de liste.

- b. Election complémentaire de trois représentant·e·s de la Ville au Conseil d'agglomération appelé·e·s à remplacer les représentant·e·s élu·e·s au Comité d'agglomération;
 - i. Proposition du Bureau provisoire;
 - ii. Eventuelles autres candidatures;
 - iii. Scrutin de liste.

23. Divers.

1. Ouverture de la séance constitutive: salutations et communications du Doyen d'âge

Doyen d'âge. Mme Elsa Piller a eu le bonheur de donner naissance à Michèle Sophia, le 3 mai 2021.

A. Salutations

Je salue en premier lieu Mme la Présidente sortante du Conseil général, Mme Adeline Jungo et M. le Vice-Président sortant du Conseil général, M. David Aebischer.

Je me permets de saluer et de féliciter M. Thierry Steiert, brillamment réélu et qui continuera d'être notre Syndic pour cette législature.

Je salue également M. Laurent Dietrich, nouveau Vice-Syndic, également brillamment réélu. J'adresse aussi mes salutations aux membres du Conseil communal, soit à Mme Mirjam Ballmer, à qui je souhaite la plus cordiale bienvenue parmi nous, à Mme Andrea Burgener Woeffray, ainsi qu'à M. Pierre-Olivier Nobs.

Je vous félicite toutes et tous pour votre accession ou votre réélection au Conseil communal et vous souhaite une grande satisfaction dans vos nouvelles fonctions. Je vous invite bien évidemment à donner le meilleur de vous-mêmes pour l'avenir de notre commune. Je profite également de l'occasion pour remercier le Conseil communal de nous avoir offert un pin's, un stylo représentant tous les deux les armoiries de la Ville de Fribourg, ainsi qu'un bloc-notes.

Je tiens également à vous saluer, toutes et tous, anciens et nouveaux membres du Conseil général.

Je salue et remercie les représentants de la presse, toujours présents et patients pour relater nos débats, ainsi que les personnes qui nous font l'honneur de nous rendre visite ce soir.

Sont aussi à remercier les Sergents de Ville de la Police locale.

En ce jour de reconstitution, je n'oublierai pas de remercier encore, en votre nom et personnellement, notre ancienne Vice-Syndique, qui, après toutes ces années passées au sein de l'Exécutif et au service de la communauté, vient de remettre son mandat. Je remercie ainsi Mme Antoinette de Weck, Conseillère communale et Vice-Syndique, qui, durant de nombreuses années, a œuvré pour le bien de la commune avec compétence et habileté.

Je remercie enfin M. Mathieu Maridor, Secrétaire de Ville adjoint, et ses collaboratrices, pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée pour préparer cette séance et les séances formelle et informelle.

B. Communications

Je commencerai mes communications par quelques indications réglementaires. Je vous rappelle que notre règlement nous invite à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'assemblée ou à la présidence et d'éviter toute prise à partie personnelle.

L'article 49 RCG précise que seuls les médias sont autorisés à effectuer des prises de son ou d'images et à retransmettre, soit en direct, soit en différé, les délibérations du Conseil général dans leur intégralité ou partiellement. Toute autre prise de son ou d'images, par des personnes privées ou des membres du Conseil général, doit être autorisée par le Conseil général et préalablement annoncée.

Selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, (telles que observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc.) sont traitées de la même manière que les questions, donc au point des "Divers". Par conséquent, la parole sera donnée sous les "Divers" à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de l'article 73 RCG.

Je vous prie de noter que le dépôt des postulats, des propositions et des questions est à faire auprès de la/du Vice-Président-e qui sera élu-e lors de la cette séance.

Nous prendrons une pause vers 21.00 heures.

Je poursuis mes communications par quelques rappels relatifs à la situation sanitaire actuelle. Nous siégeons dans les locaux de la Salle des fêtes à cause de la pandémie de covid-19 qui continue de sévir. Conformément à l'Ordonnance du Conseil d'Etat relative aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus du 10 novembre 2020, la Préfecture de la Sarine a agréé le plan de protection transmis par notre Secrétariat. Aussi, je tiens à vous rappeler que nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour l'appliquer. Le port du masque est obligatoire, même lorsque vous êtes assis ou prenez la parole. En outre, il faut garder une distance sociale d'au moins 1.50 mètre.

Les entrées et les sorties dans la salle se font par des chemins séparés, merci de respecter le sens de marche indiqué.

En entrant dans la salle ou après avoir touché des objets, veuillez-vous désinfecter les mains à l'aide des dispositifs de désinfection installés à différents endroits.

Durant la pause, il est de votre responsabilité d'appliquer les règles d'hygiène et de distanciation sociale, que ce soit à l'intérieur de cette salle, aux toilettes ou à l'extérieur de cette salle.

J'aborde maintenant les aspects techniques et logistiques de nos séances. Je vous signale qu'afin de faciliter une rédaction sans équivoque du procès-verbal, les débats sont enregistrés. Je profite de l'occasion pour saluer l'équipe de l'assistance technique derrière moi. Je les remercie d'assurer le bon fonctionnement de l'enregistrement et de la sonorisation.

Les Sergents de Ville vous ont remis votre badge à l'entrée. Celui-ci sert non seulement à indiquer votre présence, mais également pour la prise de parole. N'oubliez donc pas de l'insérer à l'endroit prévu dans le dispositif installé sur votre pupitre. Ce badge est à remettre au Sergent de Ville à la fin de la séance.

Vous manifesterez votre intention de prendre la parole en appuyant sur le bouton rouge du dispositif devant vous. Une fois la parole accordée, il vous suffira d'appuyer à nouveau sur le bouton rouge; cela ouvrira le micro. Vous vous lèverez et vous relèverez le micro pour parler. Une fois la prise de parole terminée, il conviendra d'appuyer à nouveau sur le même bouton pour fermer le micro.

J'en viens maintenant aux informations relatives au processus qui a permis d'aboutir à la séance constitutive de ce soir. Pour la préparer, une réunion informelle puis une réunion préparatoire avec les présidents de groupe et les représentants des partis, que je remercie au passage, ont été nécessaires. Comme lors de la législature précédente, le Conseil général sera composé de six groupes politiques. Le Centre et les vert'libéraux, qui formaient jusqu'alors le groupe démocrate-chrétien/vert'libéral, continueront de former un groupe au sein de notre Conseil général. Il s'appellera dorénavant "Le Centre/vert'libéral", et en abrégé "Le Centre/PVL". L'élue du Parti des Artistes n'est affilié à aucun groupe.

Cette mise au point terminée, je vous communique les noms des Présidents des six groupes actuels, ceci selon la force et dans l'ordre de leur représentation au Conseil général, soit:

- pour le groupe socialiste: M. Marc Vonlanthen
- pour le groupe des Vert·e·s: M. Oliver Collaud
- pour le groupe Le Centre/PVL: M. Bernhard Altermatt
- pour le groupe libéral-radical: M. David Krienbühl
- pour le groupe Centre gauche-PCS: M. Gérald Collaud
- pour le groupe UDC: M. Christophe Giller

Quant à l'alternance des présidences et vice-présidences du Conseil général, selon les discussions sincères et les arrangements pris, les chefs de groupe ont convenu du schéma suivant:

- 2021-2022 présidence de Droite/PLR; vice-présidence de Gauche/CG-PCS
- 2022-2023 présidence de Gauche/CG-PCS; vice-présidence de Gauche/PS

- 2023-2024 présidence de Gauche/PS; vice-présidence de Droite
- 2024-2025 présidence de Droite; vice-présidence de Gauche/Vert·e·s
- 2025-2026 présidence de Gauche/Vert·e·s; vice-présidence de Droite

Le schéma d’alternance décidé après nos séances informelle et formelle semble ainsi respecter les forces en présence et assure pour les partis un certain équilibre dans les rotations.

Comme le règlement du Conseil général prévoit à son article 16 que chaque groupe a droit à un siège dans les commissions permanentes, il a été confirmé que chaque groupe aura droit à un siège lors de l’élection des scrutatrices/scrutateurs, des scrutatrices/scrutateurs suppléant·e·s et de l’élection de 6 des 11 membres de la Commission de l’aménagement.

Les participants à la réunion préparatoire sont en faveur du maintien des commissions non-obligatoires, à savoir, la Commission de fusion et la Commission de l’édilité, des constructions et des infrastructures. Il propose que celles-ci continuent d’être composées de 11 membres, de même que pour la Commission financière. Il n’a pas été proposé de créer de nouvelle commission permanente lors de la réunion préparatoire.

Pour les commissions permanentes de 11 membres, le bloc de Gauche a revendiqué la majorité, ce que n’a pas contesté le bloc de Centre-Droite. Ainsi, la répartition entre les blocs sera de 7 pour le bloc de Gauche et de 4 pour le bloc de Centre-Droite. Nous y reviendrons aux points 11, 15 et 18 de notre ordre du jour.

Nous devons nous prononcer quant au nombre de sièges dont sera composée la Commission des naturalisations. Plus précisément, nous devons choisir entre une composition à 7 ou à 9 membres. Nous y reviendrons également au point 12 du présent ordre du jour.

Nous devons désigner les 18 délégués de la Ville de Fribourg au Conseil d’Agglomération. Ce nombre inclut les 3 candidats que le Conseil communal proposera pour faire le passage à travers le Conseil d’agglomération pour accéder ensuite au Comité d’agglomération. Une élection complémentaire de 3 délégués appelés à remplacer les 3 élus au Comité d’agglomération au sein du Conseil d’agglomération est prévue au point 22b de notre ordre du jour.

Je vous rappelle, selon l’article 17 de notre règlement, que les élections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général se font toujours au travers d’un scrutin de liste. Pour les autres élections, si le nombre de personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidat·e·s sont élu·e·s tacitement, à moins que l’organisation d’un scrutin de liste ne soit demandée par un cinquième des membres présents. Dans le cas où le nombre de personnes candidates est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, nous procéderons automatiquement à un scrutin de liste.

Je conclurai mes communications par quelques informations concernant le secrétariat du Conseil général.

M. M. Maridor, notre secrétaire, nous invite à une séance d’information et d’échanges au sujet du fonctionnement de notre Conseil et des services de notre secrétariat le lundi 17 mai, à 19h00, dans cette même salle. Cette invitation vous parviendra dans quelques jours.

Des comptes de messagerie officiels nous ont été mis à disposition. Les communications importantes relatives à la bonne marche de notre Conseil transiteront par ce canal-ci, et uniquement celui-ci. Il est donc important que chacune et chacun d'entre nous configure son compte et consulte régulièrement sa boîte aux lettres électronique du Conseil général. Davantage d'informations relatives à ces comptes et à leur utilisation vous parviendront ultérieurement.

2. Discours inaugural du Doyen d'âge

Doyen d'âge. C'est presque une tradition, le Doyen d'âge se présente et rappelle brièvement son parcours. Je vous rassure, il ne va pas raconter sa vie, ni décliner tout son CV et ses hobbies.

Né sur les bords de la Sarine avec un funiculaire odorant devant les fenêtres, j'ai eu ensuite la chance d'habiter plusieurs quartiers de Fribourg et d'y apprécier leur convivialité respective.

Après des études à Fribourg, Genève et Engelberg, s'en suivit une vie professionnelle en zigzag motivée par la curiosité et une constante envie de changement, enseignant primaire, professeur au secondaire, pigiste à La Liberté, éditeur musical, et une passion pour les activités liées à la communication et aux médias: avec la présidence de la Société de Radio et Télévision du canton de Fribourg, la vice-présidence du Conseil du Public RTSR, puis en 2014, la mission de médiateur de la Radio Télévision Suisse

En 1998, une dernière formation de Conseiller en Relations Publiques ... et, la surprise d'être le premier fribourgeois à obtenir ce diplôme fédéral. Aujourd'hui, toujours en activité, malgré mon titre, en tant qu'indépendant et privé de mandats pour cause de covid-19, j'ai eu tout le temps pour préparer ce discours inaugural.

Revenons aux résultats des élections du 7 mars dernier. Satisfait de ma réélection, j'attendais tranquillement, comme vous toutes et tous, la convocation à cette séance constitutive lorsqu'un courriel du Secrétariat du Conseil général m'annonça que je venais également de décrocher une place à ce perchoir et le privilège de pondre le discours inaugural. Tout cela parce que le titre de Doyen d'âge m'était décerné.

Il y a Doyen et Doyen:

Celui qui officie aux universités et que Coluche a connu:

"J'ai été à la faculté et j'ai eu comme professeur le doyen de la faculté, qui les avait plus ses facultés depuis un moment"

Il y a le doyen ou la doyenne de l'humanitéqui bat des records de longévité... pas toujours vérifiable...

Et puis il y a le Doyen du Conseil général:

Doyen passe encore pour le terme, mais Doyen d'âge! Quelle horreur, quoi, moi le plus vieux ... 73 balais ce n'est pas un âge canonique!

Le règlement aurait pu écrire l'aîné, celui qui a un droit d'aînesse ...! Donc ici permettez-moi d'user symboliquement et pacifiquement de mon droit d'aînesse ...

Vous l'avez compris: dans un premier temps je ne puis donc me réjouir de cette distinction. J'aurais aimé plutôt être le benjamin, le cadet du Conseil général, ben voilà ce qui arrive quand on commence la politique sur le tard...

Vous me direz que je pouvais refuser ... mais finalement j'ai accepté en me jurant que je partagerais un peu de mon temps de parole avec la benjamine ou le benjamin du Conseil général: belle idée me direz-vous mais il y a le RCG, suspens ...

Celles et ceux qui me connaissent savent que j'aime bien bousculer les traditions quitte à égratigner le protocole, sauf que là il s'agit d'un règlement, le fameux RCG, le règlement du Conseil général qui précise à l'article 11: "Le Doyen ou la Doyenne d'âge ouvre la séance en prononçant le discours inaugural ... etc.". Donc en principe on ne rigole pas avec un règlement.

Avant de prendre contact avec la benjamine, puisque c'est une benjamine, je pris donc l'avis d'un éminent juriste de la Ville sur la terrasse du Marcello enfin rouverte, et la sentence fut implacable: le règlement c'est le règlement.

Comme je ne veux pas être le cacique, le vieux sage qui distille des conseils, j'ai persisté dans mon idée et demandé à la plus jeune élue d'écrire un texte. Nous allons donc écouter maintenant le message de Giulia Tognola, Conseillère générale, qui aura 19 ans le mois prochain.

Voix de Giulia Tognola préenregistrée

Bonjour à toutes et à tous. Pour commencer, je suis très honorée d'être aujourd'hui parmi vous. En tant que benjamine du Conseil général, je me réjouis de pouvoir m'investir pour la Ville de Fribourg, ville où je vis en famille depuis un peu plus de sept ans après Berne, Cotonou et Bujumbura. Vivre dans une ville bilingue m'a aidé à vite me sentir chez moi car en tant que binationale, j'ai grandi dans un contexte plurilingue. En effet, tout le long de mon enfance, mes vacances estivales ont été rythmées par des séjours au Tessin, à Lisbonne, dans le Val Calanca et à Porto.

J'aime Fribourg et ses traditions: sa Basse-Ville dans laquelle j'ai la chance d'habiter, son marché où je travaille, le collège Saint-Michel où je prépare ma maturité bilingue. En vous parlant de Saint-Michel, je pense entre autres à la Saint-Nicolas, une tradition qui perdure depuis de longues années et dans laquelle je me suis investie lors des deux dernières éditions. L'édition de 2019 qui, contrairement à celle de 2020, n'a pas été affectée par la pandémie, avait cependant elle aussi connu des changements grâce, entre autres, à mon initiative. Pour la première fois, Saint-Nicolas était entouré de Sainte-Catherine et de Sainte-Barbe, événement qui a

apparemment inspiré Joe Biden lors de son discours au Congrès le 28 avril 2021 où il était entouré de Kamala Harris et de Nancy Pelosi.

J'aime aussi Fribourg, ville qui se projette dans le futur en faisant de la place aux jeunes femmes, par exemple ici au Conseil général. Je pense spécialement à Elisa Nobs, présente dans la salle, née comme moi en 2002. A l'instar de cette première opportunité de m'exprimer qui m'est donnée aujourd'hui par le Doyen d'âge du Conseil général, Raphaël Fessler, je mise beaucoup sur une réelle prise en compte de la voix de celles et ceux que je représente et sur une réelle collaboration intergénérationnelle.

En attendant de pouvoir personnellement prendre la parole lors d'une prochaine occasion, je vous salue toutes et tous. (Applaudissements).

Le Doyen d'âge. En additionnant l'âge de la benjamine et celui du Doyen et en divisant par deux, le millésime de ce discours inaugural affiche donc 45 ans et demi au compteur. Merci Giulia.

Abordons maintenant quelques enjeux, projets et défis de la législature qui débute aujourd'hui.

Le 25 avril 2016, lors de la séance constitutive de la législature 2016-2021, le Doyen d'âge suppléant et le Syndic désignaient déjà la fusion comme le défi majeur de la législature 2016-2021. Aujourd'hui, le défi se précise et les choses deviennent plus concrètes avec un premier rendez-vous dans les urnes le 26 septembre prochain puisque le covid-19 nous a empêché ce premier pas en mai 2020.

Mettons-nous d'accord sur la définition du mot fusion, cela calmera peut-être certains esprits dans les environs de Fribourg et même à Fribourg: la fusion n'est pas une absorption, la fusion n'est pas une annexion, c'est un partage. La fusion ce n'est pas une mise sous cloche ou sous-chapeau si grand soit-il!

Rien à voir avec le passage d'un état solide à liquide, ce serait plutôt le projet d'un passage d'un corps solide à un corps encore plus solide.

À l'image de la fusion nucléaire -hormis la peur de la bombe- ce serait un processus de noyaux qui s'assemblent pour gagner du poids.

Alors faut-il dire Grand Fribourg, Nouveau Fribourg ou Nouvelle Fribourg car Fribourg est féminin? Et là je vais vous parler d'un rêve que j'ai fait, c'était dans la nuit du 31 mars dernier.

Si le processus de fusion semble piétiner avec certaines voisines proches, tentons une folie, tentons la fusion transcontinentale avec celle qui est déjà la nouvelle Fribourg depuis deux cents ans, fusionnons donc avec Nova Friburgo notre ville-sœur du Brésil.

Là, vous allez dire que le Doyen déconne, c'est l'âge ..., cependant, permettez-lui un peu de légèreté, il y aura assez de sujets et de dossiers sérieux dans les cinq ans à venir!

Donc soucieuse de son devoir de mémoire envers nos compatriotes qui ont fui la misère dans l'espoir de trouver une vie meilleure au Brésil, l'Assemblée Constitutive de la fusion a estimé que ce projet était une opération "win-win" pour les deux partenaires, de son côté le Grand Fribourg gagnerait 933 km² et 200'000 habitants.

- Sur le plan économique, le Grand Fribourg se réjouit de pouvoir acquérir une nouvelle dimension et gagner en attractivité avec la production de café et de canne à sucre, ce qui, entre autres, permettrait au Conseil général de mettre la caïpirinha au menu de ses apéros conviviaux dès que possible.
- Le FC Fribourg pourrait compter sur le précieux apport d'attaquants de pointe.
- Le HC Gottéron ouvrirait une école de hockey en terre brésilienne.
- Et les Bolzes profiteraient des conseils des professionnels des carnivals.

Aux dernières nouvelles, le concours pour un nouveau drapeau est d'ores et déjà lancé, ainsi que pour un hymne trilingue français, allemand, portugais.

On va s'arrêter là, vous l'aurez compris, ces élucubrations n'étaient qu'une proposition de "fake news" pour le poisson d'avril du lendemain.

Autre défi, autre projet. On pourrait dire d'elle:

Elle est très belle,
elle combat les ilots de chaleur,
elle caresse ... nos falaises,
elle traverse notre ville,
elle traverse le logo de la ville,
elle dessine des méandres,
elle a semé des ponts mythiques,

Berne a son Aar, Genève son Rhône et son Arve, Belfaux son Tiguellet et Fribourg la Sarine.
Oui, celle qui autrefois permettait aux barques de livrer les draps tissés à Fribourg jusqu'à Bâle et bien que brimée cinq fois depuis sa source par des barrages, la Sarine coule sous nos yeux.

Il aura fallu du temps à nos édiles -à ceux d'avant bien sûr, pas ceux-ci- pour enfin reconnaître la richesse d'avoir une rivière qui traverse la ville. Avec le projet de revitalisation de la Sarine, les habitant·e·s de la Ville pourront enfin profiter de leur rivière et la nature retrouver des conditions de vie favorables pour les espèces, plantes, insectes et animaux.

Du barrage de la Maigrauge à la STEP des Neigles, j'encourage donc notre Conseil communal à surfer et si possible à mettre le turbo pour que le calendrier prévisionnel de ce beau projet soit si possible raccourci! On pourrait en dire autant des projets de la requalification du Bourg et du réaménagement autour de la Gare.

Autre chantier, autre défi: on pourrait l'appeler 50 nuances de bleu ou variation sur une note bleue

Au Conseil général, il n'y a pas de sujets qui fâchent, mais que des projets qui suscitent le débat, parfois vif, et dans le cas de blueFACTORY, les échanges ont déjà commencé. Une étape sera

franchie après le vote de 13 juin prochain, avec l'espoir de ne pas se faire retirer le bleu par les citoyens.

Bleu... Christophe, le chanteur, a chanté: "Les mots bleus, ceux qui rendent les gens heureux. Qui briserait l'instant fragile d'une rencontre?" serait-ce la rencontre de la Ville et de l'Etat? S'il est vrai qu'il manque toujours des ponts entre la Ville et l'Etat, le projet Bluefactory pourrait être celui qui renforce les liens.

Certes, dans ce projet, les deux partenaires qui se donnent la main n'ont pas le même porte-monnaie, cependant, ils avancent ensemble et entendent tantôt les voix de ceux ont l'espoir d'un véritable quartier et pôle d'innovation, tantôt les voix de ceux qui craignent le gouffre financier.

Dans leurs moments de doute, je suggère aux partenaires de se retrouver aux Menteurs, au cœur du site bleu, pour déguster peut-être une bleue et s'entendre sur une belle réalisation qui ne divise pas un projet ambitieux, qui ne laisse pas des bleus au cœur.

Selon Socrate, "la sagesse est la connaissance de l'immuable", à Fribourg comme ailleurs rien n'est immuable, la ville a constamment changé et elle changera encore, au Conseil général sachons accompagner ce changement en étant visionnaires, créatifs, bref osons et tirons profit de nos différences:

Deux mille ans après Socrate, dans son album "Freaks", Eddy de Pretto chante l'éloge de la différence:

"Ne portons pas nos différences comme des faiblesses mais comme des richesses..."

Si je vous dis 43 à 37, non ce n'est pas un score dû à une compétition sportive. Ces chiffres représentent un fait historique: avec 43 femmes et 37 hommes, le Conseil général de Fribourg atteint et dépasse cette parité qui fait encore défaut à nombre d'institutions et d'organes. Donc ce n'est pas 43 à 37, mais bien 43 ET 37. Notre but est commun: améliorer la qualité de vie des habitant·e·s de la Ville de Fribourg.

L'addition de nos valeurs respectives constitue un potentiel exceptionnel, sachons l'exploiter au mieux durant cette législature et respectons les idées d'où qu'elles viennent dans ce plenum.

A ces considérations nous pourrions ajouter trois résolutions pour cette nouvelle législature, par exemple:

- Ne trainons pas le boulet de la Pila jusqu'à la saint-glinglin;
- Ne rêvons pas d'éoliennes au Guintzet mais construisons enfin la piscine, cette arlésienne des dernières campagnes politiques;
- Mobilité: ne pédalons pas dans le yogourt, visons une stratégie cohérente favorisant la cohabitation de TOUS les modes de transports.

Oui, notre Conseil général est une formidable usine à idées, et il serait dommage de tomber dans la course aux postulats pour des questions de visibilité ou d'ego.

J'ai eu l'occasion de citer ce mal sournois qui nous guette: cette postulite, parfois aigüe, qui nous fait confondre quantité et qualité. Et pour être cohérent avec ces paroles, je m'engage à ne PAS déposer de postulat tout à l'heure sous le point 23 des "Divers".

Enfin, je vais faire l'éloge de la sobriété. En cette période où notre conseil est privé de convivialité avec la suppression des apéros, cette remarque pourrait très mal passer, mais je veux parler de la sobriété dans le sens de la concision, la concision dans nos interventions, pour éviter d'être gagné par l'ennui lors de séances interminables.

Je ne peux pas terminer ce discours inaugural sans une pensée pour toutes celles et ceux qui ont perdu des proches, qui ont souffert et qui souffrent encore de cette pandémie.

Dans ce contexte particulier, permettez-moi cette image allégorique:

Submergés par les vagues
Noyés dans les chiffres
Et ... Si loin de la mer

Durant la fin de la législature précédente et au début de la nouvelle, malgré la pandémie nous avons le privilège de toujours siéger en présentiel, allons donc à l'essentiel!

Merci pour votre patiente attention. (Applaudissements).

3. Allocution du Syndic

Steiert Thierry, Syndic. Après les élections du 7 mars dernier et la reconstitution du Conseil communal qui a eu lieu le 24 avril, votre assermentation par le Préfet de la Sarine samedi dernier, la première séance du Conseil général de ce soir constitue véritablement le point de départ de la nouvelle législature. Pour nombre d'entre vous, cette fonction est une continuation d'un engagement actif depuis cinq ans ou plus. D'autres découvrent aujourd'hui la réalité politique dans un parlement communal, et j'aimerais, au nom du Conseil communal, leur souhaiter la bienvenue et plein de satisfaction dans cette fonction.

Le Conseil communal définira prochainement son programme de législature qui vous sera présenté au cours du deuxième semestre 2021. Il serait donc prématuré de vous présenter aujourd'hui dans le détail les enjeux et défis que nous traiterons au cours des cinq années à venir. Certains sujets majeurs sont déjà connus, dont en tout premier lieu le projet de fusion du Grand Fribourg, un projet qui sera déjà assez ambitieux sans y intégrer Nova Friburgo, mais je vous rassure M. le Doyen d'âge, nous allons continuer d'entretenir avec Nova Friburgo des relations cordiales et amicales telles que nous le faisons aussi avec notre ville jumelée de Rueil-

Malmaison ainsi qu'avec les villes de Zaehringen. Vous avez également évoqué d'autres projets en les qualifiant d'arlésienne, notamment les projets de requalification urbaine qui transformeront le quartier du Bourg et le secteur de la gare et du centre-ville, ainsi que le développement du site sportif Saint-Léonard qui a, lui, déjà bien avancé et qui devra se poursuivre effectivement avec la construction d'une nouvelle piscine sur le site des anciens abattoirs. S'il est vrai, M. le Doyen d'âge, que ces projets-là affichent une certaine lenteur dans l'avancement, ces lenteurs sont aussi dues au fait que nous avons la chance et le privilège de vivre dans un état de droit qui permet à tout un chacun d'avoir une voix au chapitre et d'avoir des procédures qui sont participatives, ce qui conduit parfois à une certaine lenteur. Je crois néanmoins que les résultats sont d'autant plus satisfaisants au bout du compte. Et je peux vous assurer aussi que l'arlésienne va bientôt faire parler d'elle. A cela viendront bien sûr s'ajouter de nombreux autres projets qui permettront d'améliorer encore davantage la qualité de vie dans notre ville.

Face à de tels défis, et compte tenu de la capacité financière de la Ville, nous devons sans doute opérer des choix et fixer des priorités qui ne feront pas toujours l'unanimité. La gestion financière et le contrôle de l'endettement constitueront ainsi un souci permanent du Conseil communal, dans une vision fidèle à l'adage "gouverner c'est prévoir".

Dans un monde confronté à des défis environnementaux inconnus jusqu'alors, nous ne pouvons cependant pas nous limiter au développement urbain.

Une vision politique à moyen et long terme, telle que le Conseil communal la conçoit, doit placer les questions environnementales tout en haut sur l'agenda politique. Nous ne sommes qu'une petite ville qui ne peut pas à elle seule empêcher le changement climatique, mais nous n'avons pas le droit d'adopter une attitude fataliste, alors que nous pouvons, à notre échelle, accélérer la transition énergétique par une politique volontariste telle qu'elle est définie dans le plan directeur des énergies. Une collectivité responsable vis-à-vis des générations futures doit prendre des mesures maintenant et non pas attendre qu'un miracle se présente.

Ces sujets nous occuperont donc sans aucun doute régulièrement dans les mois et les années à venir.

Ein weiteres Thema, welches in der politischen Agenda eine vorrangige Stellung einnehmen wird, ist der soziale Zusammenhalt. Wir wollen den Bewohnerinnen und Bewohnern unserer Stadt die bestmöglichen Lebensbedingungen bieten, damit jede und jeder sich bei uns wohlfühlen kann. Sozialer Zusammenhalt umfasst dabei alle Generationen, alle Volksgruppen und Geschlechter, sowie auch die Beziehungen zwischen den beiden Sprachgemeinschaften, die seit alters her in unserer Stadt ansässig sind. Wer in der Minderheit ist, muss indes immer ein wenig präsenster, mitunter auch ein wenig lauter sein, um gehört zu werden. In diesem Sinne kann ich die Deutschsprachigen unter ihnen nur ermuntern, sich im Generalrat ihrer Sprache so oft wie möglich zu bedienen.

Il est dans la nature des choses que les relations entre un exécutif et un parlement ne soient pas toujours harmonieuses, et la ville de Fribourg ne fait pas exception à cette règle. Nous aurons donc certainement à gérer des controverses et des tensions liées aux orientations politiques ou parfois aussi aux délimitations des compétences entre le Conseil communal et le Conseil général, à la définition de la séparation des pouvoirs. Cela dit, rappelons-nous toujours que

notre action poursuit le même objectif, celui de servir l'intérêt public et, dans la mesure du possible, d'améliorer encore davantage la qualité de vie d'une ville qui, certains ont parfois tendance à l'oublier, est un petit paradis sur terre.

Dans notre travail, que ce soit au sein de l'exécutif ou du parlement, nous devons toujours garder l'esprit critique, nous remettre en question, être à l'écoute des autres et ne pas nous laisser envahir par une culture de la méfiance. Nous avons la chance d'évoluer dans un Etat de droit et dans un système politique qui garantit les droits fondamentaux qui, même dans des pays pas si lointains que ça, sont de plus en plus remis en question. Montrons-nous dignes de ces libertés, faisons usage de nos droits et de nos pouvoirs dans le seul but de promouvoir l'intérêt public.

Je me permets aussi dans ce contexte de rappeler que chaque intervention parlementaire génère une charge de travail, parfois considérable, au sein de l'administration communale.

In diesem Sinne wünschen wir ihnen und uns eine erfolgreiche, fruchtbare, von gesunder und respektvoller Streitkultur geprägte Legislatur. Nos meilleurs vœux pour cette législature 2021-2026 qui s'annonce passionnante.

(Applaudissements).

4. Appel nominal

Doyen d'âge. Je vais procéder à l'appel nominal des membres présents qui, à l'évocation de leur nom, voudront bien se lever pour se présenter à leurs pairs, tout en gardant leur masque. Afin que vous puissiez mieux vous reconnaître, les portraits de chacun-e seront projetés sur l'écran géant au fur et à mesure des appels, comme il a été décidé dans la séance avec les participants de la réunion préparatoire. Donc grâce à cette mesure nous aurons le plaisir partagé de voir des visages entiers.

Je constate que 76 membres assermentés sont présents ce soir. M. Guy-Noël Jelk, qui n'a pas encore été assermenté, est présent parmi les places réservées aux visiteurs.

5. Désignation des 4 scrutatrices/scrutateurs du Bureau provisoire

Doyen d'âge. Pour votre information, les quatre scrutatrices et scrutateurs du Bureau provisoire ont été désigné·e·s d'entente avec les groupes. Il s'agit de:

- Mme Adrienne Salina (PLR)
- M. Oliver Collaud (Vert·e·s)
- M. Maurice Page (CG-PCS)
- M. Claude Schenker (Le Centre/PVL)

J'invite les personnes citées à prendre place à la première rangée réservée aux scrutatrices et scrutateurs. Je vous remercie de vous être mis à disposition de notre assemblée pour cette importante tâche.

Le Bureau provisoire est ainsi constitué, je constate son entrée en fonction immédiate et passe au point suivant.

6. Election de la/du Président·e du Conseil général pour la période du 10 mai 2021 au 9 mai 2022

Doyen d'âge. Même si l'article 46 alinéa 1 de la loi sur les communes nous autoriserait à élire la présidence et la vice-présidence sans passer par un scrutin de liste dans le cas où le nombre de candidatures serait égal ou inférieur au nombre des sièges à pourvoir, l'article 17 alinéa 4 de notre règlement précise bien que le Président ou la Présidente et le Vice-Président ou la Vice-Présidente sont toujours élu·e·s au scrutin de liste.

À qui puis-je donner la parole pour la présentation des candidat·e·s?

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de M. David Aebischer à la présidence de notre Conseil général pour cette première année de la législature.

David Aebischer est né en 1979 et vit dans le quartier de Pérolles depuis plus de dix ans. Il est titulaire d'un Bachelor en enseignement primaire de la HEP de Fribourg. Il est également au bénéfice d'un diplôme de comptable et travaille aujourd'hui en tant qu'indépendant. Parallèlement à son activité de comptable, et jusqu'en 2020, il a enseigné dans différents établissements primaires de notre canton. Il s'agit donc d'une candidature aux multiples compétences et expériences que vous propose le groupe libéral-radical.

Très actif au niveau associatif, David Aebischer connaît ainsi très bien le terreau de notre cité et de notre canton. Il ne fait aucun doute que tous ces engagements seront très utiles dans l'exercice de sa fonction de Président.

Au niveau politique, David Aebischer témoigne d'une activité de près de 20 ans, c'est donc presque un routinier. A 22 ans, il fut notamment secrétaire du Conseil des jeunes du canton de Fribourg. Dans les années 2000, il occupe aussi différentes fonctions au sein du parti radical-démocratique de Sarine-Campagne, et oui, le temps passe. En 2010, il devient membre du PLR Ville de Fribourg et rejoint notre Conseil en 2015 où il a siégé dans différentes commissions.

David Aebischer a été membre de la Commission des naturalisations, de la Commission financière et a présidé la défunte Commission informatique de 2017 à 2018. Depuis 2020, il est Vice-Président de notre Conseil général et a ainsi pu acquérir une solide expérience de la fonction de Président aux côtés d'Adeline Jungo. Il est donc, comme vous pouvez le voir, rompu au fonctionnement de nos institutions et de notre Conseil.

Passionné d'histoire et de politique, David Aebischer saura certainement s'inspirer de ses riches expériences et du passé pour guider au mieux les futures délibérations de ce nouveau Conseil général fraîchement sorti des urnes.

Par conséquent, chers-ères collègues, je vous remercie d'avance de soutenir cette excellente candidature pour la présidence de notre Conseil général pour la période allant du 10 mai 2021 au 9 mai 2022.

Doyen d'âge. Je remercie M. D. Krienbühl de l'élogieuse présentation du candidat. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Les scrutatrices/scrutateurs du Bureau provisoire sont priés de distribuer les bulletins de vote.

Selon l'article 9c, alinéa 1 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo), seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles. Tout vote pour d'autres personnes sera considéré comme nul. Pour rappel, selon l'article 17 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages. Au second tour, la majorité relative suffit.

Le candidat pour la présidence est: M. David Aebischer (PLR)

Vote

Bulletins délivrés	75
Bulletins rentrés	75
Bulletins nuls	2
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	73
Majorité absolue des bulletins valables	37

Est élu avec 73 voix M. D. Aebischer. (Applaudissements).

Je tiens à féliciter chaleureusement M. D. Aebischer pour sa brillante élection à la présidence du Conseil général. Je lui souhaite une année présidentielle sereine et féconde.

7. Election de la/du Vice-Président-e du Conseil général pour la période du 10 mai 2021 au 9 mai 2022

Doyen d'âge. La procédure est identique à celle de l'élection précédente. A qui puis-je donner la parole pour la présentation du candidat?

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe Centre gauche-PCS a l'honneur de vous présenter pour cette élection M. Mario Parpan que la plupart d'entre vous dans cette assemblée connaissent puisqu'il y siège déjà depuis un certain nombre d'années. M. Parpan a une double formation, une double profession. Il a une formation de théologien mais il a aussi une formation de charpentier et il dirige aujourd'hui sa propre entreprise dans ce domaine, notamment de la restauration des biens patrimoniaux. M. Parpan est un habitant du quartier de Pérolles puisqu'il habite au bout du pont de Pérolles pour ainsi dire et il s'est fait connaître aussi pour ses engagements dans le cadre du Elternrat qui est le Conseil des parents d'élèves de langue alémanique. Il n'est pas Fribourgeois de naissance puisqu'il vient des Grisons mais il est vraiment Fribourgeois de cœur puisque cela fait longtemps qu'il est à Fribourg et qu'il est engagé à Fribourg. Il siège dans ce Conseil général depuis aussi de nombreuses années, donc il a toutes les qualités et les compétences pour remplir ce poste de Vice-Président. Je vous remercie de le soutenir.

Doyen d'âge. Je vous remercie M. M. Page pour cette présentation élogieuse. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

Le candidat pour la vice-présidence est: M. Mario Parpan (CG-PCS)

Vote

Bulletins délivrés	75
Bulletins rentrés	75
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	72
Majorité absolue des bulletins valables	37

Est élu avec 72 voix M. Mario Parpan. (Applaudissements).

Comme le disent vos applaudissements, je tiens à féliciter chaleureusement, M. M. Parpan pour son accession à la vice-présidence du Conseil général.

8. Election des 6 scrutatrices/scrutateurs pour la législature

Doyen d'âge. Il a été décidé lors de la réunion préparatoire que chaque groupe avait droit à un·e représentant·e au Bureau. A qui puis-je passer la parole pour le bloc de Gauche pour présenter trois candidats?

Vonlanthen Marc (PS). Effectivement, les répartitions proposées à cette première élection, comme à toutes celles qui suivront et qui relèvent du Conseil général, sont le résultat d'un accord entre les différents représentants de groupe, accord trouvé lors des séances du Bureau et ayant amené à la présente séance de constitution du Conseil général. Je remercie celles et ceux qui ont participé à ces discussions dans un esprit collégial et ouvert et sous la présidence éclairée de notre Doyen d'âge.

Pour les scrutatrices/scrutateurs, comme il a été dit, le bloc de Gauche peut légitimement revendiquer trois représentants. Il s'agira de:

- pour le groupe socialiste:
 - Mme Adeline Jungo, 39 ans, qui vient d'assumer la dernière présidence de notre Conseil et en connaît par conséquent les rouages sur le bout des doigts;
- pour le groupe des Vert·e·s:
 - Mme Josée Cattin Kuster, 43 ans, colibraire, Directrice d'une entreprise de diffusion de livres;
- pour le groupe CG-PCS:
 - Mme Chantal Wicky Collaud, 56 ans, maître assistante à l'Université de Fribourg en biologie.

Je vous remercie toutes et tous de soutenir ces candidatures.

Krienbühl David (PLR). Pour le bloc du Centre-Droit, j'ai le plaisir de vous présenter les trois candidats suivants:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
 - M. Alain Maeder, chef de service à l'Etat de Fribourg, âgé de 61 ans et qui a déjà œuvré en tant que scrutateur au sein du Bureau lors de la dernière législature;
- pour le groupe libéral-radical:
 - M. Jean-Pierre Wolhauser, notaire, âgé de 66 ans qui a aussi une longue expérience au fonctionnement du Bureau;
- pour le groupe UDC:
 - une nouvelle venue au sein de notre Conseil, je vous présente Mme Marie Giller-Zbinden, économiste d'entreprise, âgée de 27 ans.

Je vous remercie d'avance de soutenir ces candidatures.

Doyen d'âge. Les personnes candidates aux postes de scrutatrices/scrutateurs sont:

- Mme Josée Cattin Kuster (Vert·e·s)
- Mme Marie Giller-Zbinden (UDC)

- Mme Adeline Jungo (PS)
- M. Alain Maeder (Le Centre/PVL)
- Mme Chantal Wicky Collaud (CG-PCS)
- M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

9. Election des 6 scrutatrices/scrutateurs suppléant·e·s pour la législature

Doyen d'âge. La procédure est identique à l'élection précédente. A qui puis-je passer la parole pour le bloc de Gauche, pour la présentation de trois candidats?

Collaud Gérald (CG-PCS). Pour la suppléance du Bureau, nous vous proposons trois personnes:

- pour le groupe socialiste:
 - Mme Fanny Delarze, 33 ans, enseignante et artiste, elle vient du quartier de Beauregard;
- pour le groupe des Vert·e·s:
 - Mme Camille Goy, 30 ans, juriste, elle vient du quartier de Beauregard aussi;
- pour le groupe CG-PCS:
 - Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl, 63 ans, professeure titulaire à la Haute école de travail social de Fribourg, elle vient du quartier de la Vignettaz.

Krienbühl David (PLR). J'ai toujours l'honneur de vous présenter les trois candidats du bloc du Centre-Droit, ici pour les scrutatrices/scrutateurs suppléant·e·s:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
 - Mme Anne Butty Revaz, juriste et conseillère en éducation, 51 ans;
- pour le groupe libéral-radical:
 - Mme Véronique Grady, entrepreneure, 47 ans;
- pour le groupe UDC:
 - M. Pascal Wicht, Economiste, Docteur en administration publique, 36 ans.

Doyen d'âge. Les personnes candidates aux postes de scrutatrices/scrutateurs suppléant·e·s sont:

- Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL)
- Mme Fanny Delarze (PS)
- Mme Camille Goy (Vert·e·s)
- Mme Véronique Grady (PLR)
- Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS)
- M. Pascal Wicht (UDC)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

Mesdames, Messieurs,

Nous voilà arrivés au terme des travaux du Bureau provisoire et de la première partie de la séance de constitution. Je profite dès lors de remercier sincèrement les scrutatrices et scrutateurs pour le précieux travail qu'ils ont fourni durant ce début de séance.

Avant de céder ma place au nouveau Président élu, je me permets de vous souhaiter à vous toutes et tous une excellente fin de séance et une législature riche en émotions et en réalisations.

Je vous remercie également toutes et tous pour la belle sérénité qui a prévalu durant ces premiers débats.

Symboliquement, j'invite donc les membres du Bureau provisoire à céder leur place aux scrutatrices et scrutateurs fraîchement élu·e·s. J'invite également le Président et le Vice-Président élu à prendre place sur le perchoir. Je vous remercie toutes et tous. (Applaudissements).

10. Allocution de la Présidente élue ou du Président élu

Le Président. C'est par quelques remerciements que je tiens à commencer cette allocution présidentielle. Ils vont d'abord à notre Doyen d'âge, M. Raphaël Fessler, qui est encore bien vif d'esprit et aussi agile qu'un danseur de samba malgré ses 73 ans. En effet, il a eu la

responsabilité de mettre sur les rails le Conseil général de la Ville de Fribourg issu des élections communales du 7 mars dernier et d'en ouvrir la séance constitutive.

Merci aussi à Mme Adeline Jungo, notre Présidente sortante et désormais Présidente émérite, à tous les membres du Bureau sortants ainsi qu'à l'équipe du Secrétariat du Conseil général avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer durant mon année de vice-présidence. Cette dernière a été une excellente préparation pour cette nouvelle fonction de Président que j'endosse ce soir.

Bien que la fête des Mères soit passée depuis un jour, je tiens à dire à ma maman, qui se trouve dans cette salle, un grand je t'aime ainsi un grand merci! (Applaudissements).

En cette soirée, j'ai également une pensée particulière pour mon papa qui est décédé en août 2020.

A l'heure où le Conseil général de la Ville de Fribourg se rajeunit passablement, on ne peut que se féliciter de pouvoir compter sur quelques sages. Leur âge ou leur longévité politique, parfois les deux, nous les rendent fort précieux. Ils sont notre mémoire. Car comme le disait si bien l'homme d'Etat prussien puis allemand, le prince Otto von Bismarck: "Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va".

Me retrouver au perchoir de ce Parlement communal, cela me rappelle un peu mon ancienne activité professionnelle. Assis face à vous, j'éprouve le même sentiment qu'à mon pupitre d'enseignant dans le primaire le jour de chaque rentrée scolaire.

Pendant une année, il va me falloir en quelque sorte officier comme maître de classe au sein du Conseil général de Fribourg. Une sacrée classe comparée à celles dont j'ai eu l'habitude de tenir le gouvernail puisqu'elle ne compte pas moins de 80 élèves. Parmi ces derniers, il y a une trentaine d'apprentis Conseillers généraux!

In diesem ersten Jahr der Legislaturperiode 2021-2026 werde ich zweifelsohne viel zu tun haben! Nämlich die Funktionsweise dieses Plenums und seine Regeln zu erklären oder in Erinnerung zu rufen. Aber ich bin sicher, dass die neuen Mitglieder hier sind, um zu lernen und die alten, um sich noch zu perfektionieren.

J'ose cependant espérer que je n'aurai pas trop à jouer au maître d'école ces douze prochains mois, ou pire encore, à devoir sanctionner des membres parfois trop turbulents.

Comme à mes élèves de l'époque, j'aimerais rappeler en ce début de nouvelle législature les valeurs universelles que sont le respect d'autrui, des us et coutumes et des institutions aussi car il ne faut pas oublier que votre comportement devra être digne de votre fonction de Conseillers·lères généraux·les, de ceux qui vous ont élus à cette place le 7 mars et enfin du serment ou de la promesse que vous avez prononcé samedi dernier.

Souhaitant me dégager du temps afin d'exercer au mieux la fonction présidentielle, je n'enseigne plus depuis l'été 2020. Mais je reste actif dans mon autre métier qu'est la comptabilité. Il est donc tout naturel que, maintenant, je mette l'accent sur quelques chiffres.

Je parlais en préambule du rajeunissement de notre organe délibérant, sachez que 15 d'entre nous ont moins de 30 ans. C'est quasiment un élu sur cinq! Pour être précis: 18.75%. Deux nouvelles Conseillères générales, Mmes Giulia Tognola et Elisa Nobs, ont même moins de 20 ans, puisque toutes deux sont nées en 2002.

Es ist also ein verjüngter, aber auch ziemlich neu gestalteter Generalrat, dem ich vorstehen werde.

Il n'y a pas seulement ici près de 38% de nouveaux visages, il y a également désormais plus de femmes que d'hommes. Leur présence a en effet bondi de 25 à 43 entre la fin de la législature précédente et le début de celle-ci. Et on ne peut que se réjouir de cet équilibre car c'est celui qui prévalait dans les classes primaires où j'enseignais, mais c'était aussi une réalité de la vie où la gent féminine est majoritaire.

Il aura donc fallu un demi-siècle, depuis 1971 où le droit de vote et d'éligibilité a été accordé aux femmes, pour que l'on parvienne à cette parité. Et pourtant, je me plais à relever ce soir que le premier Conseil général de la Ville de Fribourg présidé par l'un de ses membres et non plus par le Syndic, en 1982, l'a été par une femme. C'était il y a donc près de 40 ans et cette Présidente était Mme Roselyne Crausaz, qui fut ensuite la première femme à entrer non seulement au Conseil d'Etat fribourgeois mais aussi dans un gouvernement cantonal en Suisse romande.

Après ce retour dans le passé, place au futur. J'en suis persuadé, le rajeunissement et la féminisation de ce Parlement communal apporteront du sang neuf et de nouvelles perspectives. Mais cela nécessitera sans doute un petit temps d'adaptation au fonctionnement de notre Conseil et cela imposera aussi à ses membres de savoir sortir d'une vision trop dogmatique.

En période électorale, faire de belles promesses, c'est facile! En période électorale, avoir de beaux idéaux, c'est enivrant! Mais bien des politiciens communaux font l'expérience du passage de la théorie à la pratique et constatent que c'est une tout autre histoire! Soit, ce dernier ne va pas forcément dans le sens souhaité, soit il se révèle irréaliste car les compétences d'un Conseil général sont ce qu'elles sont. A titre d'exemples, ce n'est pas ici que l'on peut forcément changer le monde du jour au lendemain, décider du prix du litre de lait, des programmes scolaires, de la planification hospitalière ou encore des parcs éoliens qui sont du ressort de la Confédération ou du Canton. Par ailleurs, tout ce qui est en lien avec la mobilité, souvenez-vous de l'affaire du sens unique de la gare, par exemple, est de la compétence du Conseil communal. En clair, les vrais pouvoirs du Conseil général sont surtout d'ordre financier.

Il vous faut être conscients des limites de notre organe délibérant au risque de voir vos propositions et postulats invalidés. En politique, vous devrez apprendre à être cohérents et patients. Maintenant, cela ne doit pas vous empêcher de vouloir apporter votre pierre à l'édifice communal. On peut tout de même changer les choses et faire accélérer les dossiers. Pour preuve: c'est sur une proposition du Conseil général que la suppression des rentes à vie du Conseil communal a été approuvée.

Ich für meinen Teil verpflichte mich, meine Rolle als Präsident so gut wie möglich nach meinem Gewissen zu erfüllen, denn ich betrachte dies als ein Privileg. Zur Erinnerung: Es ist neun Jahre her, dass ein Vertreter meiner Partei auf diesem Platz gesessen hat. Dieser Vertreter war unser Kollege, Herr Jean-Pierre Wolhauser.

Maintenant, quelques considérations humanistes. Tout le monde connaît les multiples défis auxquels notre société est confrontée. Cette dernière doit solutionner des problèmes liés au chômage, aux violences, aux difficultés économique-financières, aux diverses inégalités, aux questions générationnelles, à la pandémie, aux sans-papiers, aux requérants d'asile et aux questions environnementales. Encore, je ne cite que quelques-uns de ces défis. En effet, il y en a, malheureusement, tant d'autres!

Tout ceci pour vous dire qu'avec de la compassion, de la bonne volonté et un travail en bonne intelligence on peut arriver à un résultat constructif et faire avancer les choses. Car ceci est également la base d'un civisme que tout un chacun est capable d'appliquer. Les responsabilités envers ces difficultés ne doivent pas relever que de nos simples autorités politiques. Moralement, chacun d'entre nous devrait être conscient de ce fait et je lance un appel à toutes et à tous: "que chaque citoyenne et citoyen participe dans la mesure de ses moyens à soutenir les personnes rencontrant des problèmes". A méditer ...

Trêve de bavardage. Place désormais au travail!

Merci de votre attention! Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit! (Applaudissements).

Je vous propose que nous fassions maintenant une pause de 15 minutes.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.43 à 21.03 heures.

11. Election des 11 membres de la Commission financière

a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire

Le Président. La procédure est identique aux élections précédentes. A qui puis-je passer la parole pour le bloc de Gauche?

Vonlanthen Marc (PS). Pour le bloc de Gauche, je suis heureux de vous présenter:

- pour le groupe socialiste:
 - Mme Lise-Marie Graden, Présidente sortante de la Commission, 47 ans, avocate et cheffe de Service à l'Etat de Fribourg;
 - Mme Marine Jordan, sortante également, 47 ans, cheffe de projet;

- M. Samuel Jordan, 50 ans, adjoint au bureau de l'intégration des migrant-e-s, historien et communicant;
- pour le groupe des Vert-e-s:
 - Mme Caroline Chopard, 41 ans, sortante également, ingénieure en sécurité et bien connue de notre Conseil;
 - Mme Amélie Baechler, 26 ans, spécialisée en management et communication;
 - Mme Alicia Schaller, 25 ans, assistante sociale au sein de Caritas Fribourg et qui poursuit actuellement un Master en travail social;
- pour le groupe CG-PCS:
 - M. Maurice Page, bien connu de notre Conseil également, 59 ans, rédacteur en chef.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Nous sommes heureux de vous présenter pour le bloc du Centre-Droit:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
 - M. Alexandre Sacerdoti, 70 ans, consultant entrepreneur et actuel Vice-Président de la Commission;
 - M. Simon Murith, 30 ans, juriste, également membre de la Commission;
- pour le groupe libéral-radical:
 - M. David Krienbühl, 38 ans, économiste;
- pour le groupe UDC:
 - M. Pascal Wicht, 36 ans, économiste également, et docteur en administration publique.

b. Eventuelles autres candidatures

Rugo Claudio (PA). J'ai reçu l'invitation à participer à la séance préparatoire avec les indications suivantes: le Parti des Artistes a droit à 0.1375% d'un siège pour les Commissions de 11 personnes.

Pour en venir au fait que la loi sur les communes (RSF; 140.1), à son article 46 alinéa 2 stipule que lors des élections il est équitablement tenu compte des partis ou groupes représentés au Conseil général. De fait, je vais vous expliquer mon raisonnement. Je pense qu'il est assez juste. L'équité, si on a un gâteau de quatre parts à se diviser en cinq personnes, on ne peut pas dire "moi je donne une part au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième, le cinquième il n'a rien parce qu'il est plus petit". C'est exactement ce que l'on fait avec les Commissions. Alors quand on a ce gâteau de quatre parts, ce qu'il faut faire, c'est de diviser chaque part par cinq. Vous êtes comptable, M. le Président, vous savez probablement que pour qu'il y ait l'équité, si on a cinq personnes, et bien, on va donner cinq parts de chaque tranche et toutes les personnes sortiront satisfaites.

D'après mes calculs, par rapport au peu de Commissions que j'avais à l'époque, j'étais arrivé à 1.68% au niveau des suffrages (moi j'ai eu 1.68% et non 1.62% comme cela était écrit). Il y a un peu plus de 800'000 suffrages, j'en ai eu 13'000 et un peu plus. Avec cette proportion, cela fait 1.2 siège. Malheureusement, le bloc de Gauche s'est opposé fermement et il a même volé la priorité au Doyen d'âge qui, lui, me recommandait pour beaucoup de choses, étant donné qu'il m'avait même invité à l'Expo 02. Il a oublié de le citer dans son curriculum.

Je crois que je vous ai déjà lu la loi. Par contre, je mets une averse d'eau dans mon vin, comme je l'ai dit, et pas en vain l'inverse. C'est pour cela que je ne vais pas me présenter à ces Commissions, je vais vous laisser pour ce soir. Je crois que j'en ai terminé.

c. Scrutin de liste

Le Président. Les personnes candidates aux postes de membres de la Commission financière sont:

- Mme Amélie Baechler (Vert·e·s)
- Mme Caroline Chopard (Vert·e·s)
- Mme Lise-Marie Graden (PS)
- Mme Marine Jordan (PS)
- M. Samuel Jordan (PS)
- M. David Krienbühl (PLR)
- M. Simon Murith (Le Centre/PVL)
- M. Maurice Page (CG-PCS)
- M. Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL)
- Mme Alicia Schaller (Vert·e·s)
- M. Pascal Wicht (UDC)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

12. Décision quant au nombre de membres de la Commission des naturalisations: 7 ou 9 membres

Le Président. L'article 43 alinéa 1 de la loi sur le droit de cité fribourgeois indique que la Commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres, choisis parmi les citoyens et citoyennes actifs domiciliés dans la commune. En outre, l'article 11 alinéa 2 du règlement sur le droit de cité communal précise que la Commission des naturalisations comprend 7 ou 9 membres, choisi(e)s parmi les citoyen(ne)s actif(ve)s domicilié(e)s dans la commune. Les partis ou groupes représentés au Conseil général doivent être équitablement représentés au sein de la Commission. Vous comprendrez dès lors que pour la présente législature, nous devons choisir si nous souhaitons une Commission des naturalisations de 7 ou 9 membres, ceci avant d'en définir la composition.

a. Préavis du Bureau provisoire

Le Président. Lors des réunions informelle et préparatoire, la variante à 9 membres a été plébiscitée, car elle permettait une meilleure représentation des six groupes en son sein. La variante à 9 membres tient mieux compte des forces en présence que la variante à 7 membres. Ainsi, le Bureau provisoire vous suggère d'opter pour la variante à 9 membres.

b. Discussion générale

Le Président. J'ouvre la discussion en donnant d'abord la parole aux représentants des groupes politiques.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste soutiendra majoritairement une composition de 9 membres de la Commission des naturalisations. En effet, c'est là l'argument principal, cette Commission étant appelée à siéger très fréquemment, cela nous semble garantir un nombre suffisamment de membres pour en assurer le fonctionnement pérenne. Toutefois, notre groupe relève, comme il l'a déjà fait en 2019 lors de la discussion sur le règlement sur le droit de cité communal, que la procédure pour la naturalisation ordinaire s'apparente à un véritable parcours du combattant, les candidat·e·s devant se soumettre à une dizaine d'étapes passant par tous les niveaux d'organisation politique. En ce sens, l'option d'une Commission des naturalisations à 7 membres a aussi été sérieusement envisagée au sein du groupe socialiste comme moyen d'alléger une procédure déjà très lourde. Nous nous en remettons, pour le moment, au bon fonctionnement de cette Commission, comme lors de la législature passée, et nous soutiendrons donc majoritairement la proposition de 9 membres pour cette législature, tout en réservant la possibilité d'examiner de la ramener à 7 en 2026 si nécessaire.

Le Président. La discussion se poursuit. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

c. Vote

C'est par 67 voix contre 5 et 0 abstention que le Conseil général décide que la Commission des naturalisations sera composée de 9 membres pour la législature 2021-2026.

Ont voté en faveur d'une composition de 9 membres: 67 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (Le Centre/PVL), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté en faveur d'une composition de 7 membres: 5 Bassil Rana (PS), Mosoba Immaculée (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 0

13. Election des membres de la Commission des naturalisations

Le Président. La procédure est identique aux élections précédentes.

a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire

Le Président. Lors de la réunion préparatoire, la composition qui a été retenue est la suivante:

- 6 sièges du bloc de Gauche; soit 3 PS, 2 Vert-e-s, 1 CG-PCS
- 3 sièges du bloc Centre-Droite; soit 1 Le Centre/PVL, 1 PLR et 1 UDC.

A qui puis-je donner la parole pour la présentation des personnes candidates du bloc de Gauche?

Vonlanthen Marc (PS). J'ai l'honneur à nouveau de présenter les personnes suivantes:

- pour le groupe CG-PCS:
 - M. Andreas Schmid, 51 ans, employé dans l'administration fédérale dans le domaine des migrations;
- pour le groupe des Vert-e-s:
 - M. Frédéric Saghiri, 33 ans, éducateur social et chargé de cours;
 - M. Jean-Marie Pellaux, 41 ans, enseignant primaire;

- pour le groupe socialiste:
 - Mme Christine Müller, sortante de cette Commission, 69 ans;
 - Mme Christine Kolly, sortante également, 54 ans, employée de commerce;
 - M. Hervé Bourrier, 62 ans, professeur HES.

Merci de soutenir ces candidatures.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). J'ai l'honneur de vous présenter les candidatures suivantes:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
 - Mme Isabelle Sob, 32 ans, juriste et avocate, actuelle membre de la Commission;
- pour le groupe libéral-radical:
 - Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus, 75 Jahre alt, Generalsekretärin der FDP Freiburg und rechte Hand der Präsidentin der International Federation of Business and Professional Women;
- pour le groupe UDC:
 - M. José Uldry, également membre de la Commission, âgé de 37 ans, greffier au Tribunal fédéral administratif.

b. Eventuelles autres candidatures

Rugo Claudio (PA). C'est une particularité du Conseil général d'élire des gens qui n'ont pas été élus

-et vous le savez mieux que les autres, M. le Président- par le peuple le 7 mars 2021. Et dans cette commission, je suis étonné qu'à Gauche, je ne connais pas le cas de Mme C. Müller, mais je suis sûr que Mme C. Kolly fait du très bon travail, c'est vrai. C'est une amie, c'est pour cela que je vous dirai ma conclusion, mais elle ne s'est même pas présentée comme candidate. M. H. Bourrier, malheureusement pour lui, m'a souvent attaqué mais il n'a pas été élu, il ne s'est pas assez dédié à sa campagne. On a encore Mme M.-G. Morel-Neuhaus qui fait un très bon travail au sein de cette commission, et je ne vais pas me présenter comme candidat. Quand vous présentez votre nom, déjà aux élections, vous devriez avoir l'obligeance au moins de prendre la place quand on vous élit. Déjà avant que l'on commence, il y a eu des démissions. C'est pour cela que je dis maintenant que si vous voulez toutes les commissions, prenez-les, mais à la dixième démission, je me représenterai à chaque fois.

c. Scrutin de liste

Le Président. Les personnes candidates aux postes de membres de la Commission des naturalisations sont:

- M. Hervé Bourrier (PS)
- Mme Christine Kolly (PS)
- Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR)
- Mme Christine Müller (PS)

- M. Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s)
- M. Frédérick Saghir (Vert·e·s)
- M. Andreas Schmid (CG-PCS)
- Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL)
- M. José Uldry (UDC)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

14. Décision quant à la constitution de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Le Président. Contrairement aux commissions précédentes, qui sont prévues par la loi sur les communes et sont donc obligatoires, la commission qui nous concerne présentement a été instituée par notre Conseil en 2002 et il nous appartient, en ce début de législature, de choisir si nous souhaitons la constituer à nouveau et, le cas échéant, d'en définir le nombre de membres, avant de procéder aux élections.

a. Préavis du Bureau provisoire

Le Président. Les participants à la réunion préparatoire ont unanimement exprimé le souhait de maintenir cette commission à 11 membres.

b. Discussion générale

Le Président. J'ouvre la discussion en donnant d'abord la parole aux représentants des groupes.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

c. Vote

C'est à l'unanimité des 74 membres ayant voté que le Conseil général décide de reconstituer la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Ont voté Oui: 74 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (Le Centre/PVL), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

15. Décision quant au nombre de membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Le Président. Comme expliqué précédemment, avant d'élire les membres de cette commission, nous devons encore formellement en définir le nombre.

a. Préavis du Bureau provisoire

Le Président. Les participants à la réunion préparatoire préconisent le maintien d'une commission de 11 membres.

b. Discussion générale

Le Président. J'ouvre la discussion en donnant d'abord la parole aux représentants des groupes.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

c. Vote

C'est à l'unanimité des 74 membres ayant voté que le Conseil général décide de maintenir la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures à 11 membres.

Ont voté Oui: 74 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Maeder

Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (Le Centre/PVL), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

16. Election des membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Le Président. La procédure est identique à l'élection précédente.

a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire

Le Président. Lors de la réunion préparatoire, la composition qui a été retenue était la même que celle proposée pour la Commission financière, soit:

- 7 sièges du bloc de Gauche; soit 3 PS, 3 Vert-e-s, 1 CG-PCS
- 4 sièges du bloc Centre-Droit; soit 2 Le Centre/PVL, 1 PLR et 1 UDC.

Collaud Oliver (Vert-e-s). Pour le bloc de Gauche, j'ai l'honneur de vous présenter 7 candidatures:

- pour le groupe des Vert-e-s:
 - Mme Stefania Boggian, 36 ans, architecte;
 - M. Gilles Bourgarel, 62 ans, archéologue;
 - Mme Bettina Noll, 47 ans, médecin;
- pour le groupe socialiste:
 - Mme Immaculée Mosoba, 27 ans, étudiante en droit;
 - M. Elias Moussa, 36 ans, avocat;
 - M. Simon Zurich, sortant dans la Commission, 31 ans, juriste;
- pour le groupe CG-PCS:
 - M. Mario Parpan, 52 ans, sortant, charpentier, actuel Vice-Président du Conseil général.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Pour le bloc du Centre et de la Droite, nous vous proposons trois membres actuels ainsi que la candidature d'une nouvelle Conseillère générale:

- Pour le groupe Le Centre/PVL:
 - M. Charles de Reyff, 52 ans, chef du service public de l'emploi et actuel Président de la Commission;
 - M. Claude Schenker, 50 ans, avocat et cadre au DFAE;
- Für die FDP:
 - Frau Océane Gex, 29 Jahre alt, Projektleiterin Swiss Wine;
- Für die SVP:
 - Herr Emmanuel Kilchenmann, 40 Jahre alt, Jurist, Ökonom und Landwirt.

b. Eventuelles autres candidatures

Rugo Claudio (PA). J'aimerais vous lire la loi sur les communes (RSF; 140.1). C'est une remarque qui s'adresse en particulier aux membres de l'UDC, au pluriel, je crois qu'ils sont deux. L'article 15 alinéa 2 de ladite loi indique que celui qui manque des séances sans motif légitime peut être révoqué par l'assemblée communale. Je voulais que cela soit bien noté, que l'engagement soit pris.

Je profite d'avoir la parole pour mettre mon chapeau en l'honneur des femmes. Je constate quand même au niveau du Conseil général que c'est la première fois qu'elles sont majoritaires. On aurait pu aussi avoir une syndique socialiste. C'est par les composantes systémiques et peut-être un manque de préparation au niveau de la maturité féminine, je ne sais pas.

Et pour terminer ..., je crois que je reprendrai la parole pour reprendre mes idées dans le bon ordre.

c. Scrutin de liste

Le Président. Les personnes candidates aux postes de membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures sont:

- Mme Stefania Boggian (Vert-e-s)
- M. Gilles Bourgarel (Vert-e-s)
- M. Charles de Reyff (Le Centre/PVL)
- Mme Océane Gex (PLR)
- M. Emmanuel Kilchenmann (UDC)
- Mme Immaculée Mosoba (PS)
- M. Elias Moussa (PS)
- Mme Bettina Noll (Vert-e-s)
- M. Mario Parpan (CG-PCS)
- M. Claude Schenker (Le Centre/PVL)
- M. Simon Zurich (PS)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

17. Décision quant à la constitution de la Commission de fusion

Le Président. Comme expliqué au point 14 de l'ordre du jour, il nous appartient, en ce début de législature, de choisir si nous souhaitons reconstituer la Commission de fusion et, le cas échéant, d'en définir le nombre de membres, avant de procéder aux élections.

a. Préavis du Bureau provisoire

Le Président. Les participants à la réunion préparatoire ont unanimement exprimé le souhait de maintenir cette commission à 11 membres. Ils ont cependant chargé le Bureau du Conseil général de définir les attributions de cette dernière.

b. Discussion générale

Le Président. J'ouvre la discussion en donnant d'abord la parole aux représentants des groupes.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

c. Vote

C'est par 71 voix contre 2 et 0 abstention que le Conseil général décide de reconstituer la Commission de fusion.

Ont voté Oui: 71 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (Le Centre/PVL), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woefray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 2 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA)

Se sont abstenus: 0

18. Décision quant au nombre de membres de la Commission de fusion

Le Président. Maintenant que nous avons décidé de maintenir la Commission de fusion, il nous reste à décider du nombre de membres qui la composeront.

a. Préavis du Bureau provisoire

Le Président. Les participants à la réunion préparatoire préconisent unanimement le maintien d'une commission à 11 membres.

b. Discussion générale

Le Président. J'ouvre la discussion en donnant d'abord la parole aux représentants des groupes.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

c. Vote

C'est par 73 voix contre 0 et 1 abstention que vous le Conseil général décide que la Commission de fusion sera composée de 11 membres.

Ont voté Oui: 73 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (Le Centre/PVL), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS),

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Rugo Claudio (PA)

19. Election des membres de la Commission de fusion

Le Président. La procédure est identique à l'élection précédente.

a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire

Le Président. Lors de la réunion préparatoire, la composition qui a été retenue était la même que celle proposée pour la Commission financière et celle de l'édilité, soit:

- 7 sièges du bloc de Gauche; soit 3 PS, 3 Vert-e-s, 1 CG-PCS
- 4 sièges du bloc Centre-Droit; soit 2 Le Centre/PVL, 1 PLR et 1 UDC.

A qui puis-je donner la parole pour la présentation des personnes candidates du bloc de Gauche?

Collaud Oliver (Vert-e-s). Pour le bloc de Gauche, j'ai le plaisir de vous présenter les candidatures suivantes:

- pour le groupe des Vert-e-s:
 - Mme Fabienne Menétrey, 38 ans, enseignante;
 - M. Julien Vuilleumier, 40 ans, ethnologue;
 - Mme Lea Wattendorff, 26 ans, coordinatrice de l'action culturelle;
- pour le groupe socialiste:
 - Mme Sophie Delaloye, 53 ans, enseignante;
 - Mme Sonja Gerber, 32 ans, juriste;
 - M. Laurent Woefray, 25 ans, stagiaire à la Chancellerie Fédérale;
- pour le groupe CG-PCS:
 - Mme Elisa Nobs, 19 ans, étudiante.

Le Président. A qui puis-je donner la parole pour le Centre-Droit?

Giller Christophe (UDC). Pour le Centre-Droit, pour la Commission de fusion, nous allons présenter:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
 - M. Raphaël Fessler, 72 ans, conseiller en communication;
 - Mme Caroline Revaz, 27 ans, collaboratrice au DFAE;
- pour le groupe libéral-radical:
 - M. Raphaël Casazza, 43 ans, ingénieur;
- pour le groupe UDC:
 - M. David Papaux, 39 ans, avocat.

b. Eventuelles autres candidatures

Rugo Claudio (PA). Je crois que M. le Conseiller général C. Giller n’a pas très bien écouté le discours initial parce que M. R. Fessler s’est présenté avec 73 ans et vous lui avez enlevé un an. Je crois qu’il ne va pas vous en vouloir plus que ça.

c. Scrutin de liste

Le Président. Les personnes candidates aux postes de membres de la Commission de fusion sont:

- M. Raphaël Casazza (PLR)
- Mme Sophie Delaloye (PS)
- M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL)
- Mme Sonja Gerber (PS)
- Mme Fabienne Menétrey (Vert·e·s)
- Mme Elisa Nobs (CG-PCS)
- M. David Papaux (UDC)
- Mme Caroline Revaz Le Centre/PVL)
- M. Julien Vuilleumier (Vert·e·s)
- Mme Lea Wattendorff (Vert·e·s)
- M. Laurent Woeffray (PS)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l’article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l’article 9b du RELCo m’enjoint de vérifier si l’organisation d’un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n’étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

20. Election des membres de la Commission d’aménagement nommés par le Conseil général

Le Président. Cette commission ressort du Conseil communal. La procédure est identique à l’élection précédente.

a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire

Le Président. Lors de la réunion préparatoire, il a été décidé que chaque groupe politique aurait droit à un siège au sein de cette commission.

A qui puis-je donner la parole pour la présentation des personnes candidates du bloc de Gauche?

Vuilleumier Julien (Vert·e·s). Le bloc de Gauche a l'honneur de présenter les membres suivants:

- pour le groupe CG-PCS:
 - Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl, 63 ans, professeure à la Haute école de travail social de Fribourg;
- pour le groupe socialiste:
 - M. Christoph Allenspach, 66 ans, historien et publiciste de l'architecture contemporaine, ancien membre du Conseil général;
- pour le groupe des Vert·e·s:
 - M. Oliver Collaud, 45 ans, juriste.

Giller Christophe (UDC). Pour le bloc du Centre-Droit nous présentons les personnes suivantes:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
 - Mme Valérie Kohler, 38 ans, enseignante au Collège du Sud;
- pour le groupe libéral-radical:
 - M. Jean-Noël Gex, 65 ans, docteur en chimie;
- pour le groupe UDC:
 - Moi-même, Christophe Giller, 40 ans, physicien.

b. Eventuelles autres candidatures

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

c. Scrutin de liste

Le Président. Les personnes candidates aux postes de membres de la Commission d'aménagement sont:

- M. Christoph Allenspach (PS)
- M. Oliver Collaud (Vert·e·s)
- M. Jean-Noël Gex (PLR)
- M. Christophe Giller (UDC)
- Mme Valérie Kohler (Le Centre/PVL)

- Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

21. Election des 18 représentant·e·s de la Ville au Conseil d'agglomération dont "en principe au moins deux membres du Conseil communal" (art. 13, alinéa 2 des Statuts de l'Agglomération)

Le Président. La procédure est toujours identique.

a. Proposition des représentant·e·s de la part du Bureau provisoire

Le Président. A qui puis-je donner la parole pour la présentation des personnes candidates du bloc de Gauche?

Collaud Gérald (CG-PCS). Pour le bloc de Gauche, j'ai le plaisir de vous présenter les personnes suivantes pour le Conseil d'agglomération:

- pour le groupe socialiste:
 - Mme Andrea Burgener Woeffray, 65 ans, Conseillère communale;
 - M. François Miche, 39 ans, ethnologue et politologue;
 - M. Pierre-Alain Perritaz, 55 ans, conducteur de bus et trolleybus;
 - Mme Nadège Piller, 32 ans, économiste;
 - M. Thierry Steiert, 58 ans, Conseiller communal.
- pour le groupe CG-PCS:
 - moi-même, M. Gérald Collaud, 59 ans, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Fribourg;
 - M. Pierre-Olivier Nobs, 55 ans, Conseiller communal.
- pour le groupe des Vert·e·s:
 - M. Thierry Pochon, 41 ans, enseignant au Collège Saint-Michel;
 - M. Léo Sapia, 25 ans, biologiste;
 - Mme Andréa Savoy, 25 ans, stagiaire en environnement et étudiante en Master en environnement;

- M. Jérémie Stöckli, 27 ans, ingénieur en énergie;
- M. François Yerly-Brault, 26 ans, spécialiste des politiques climatiques et de durabilité.

Giller Christophe (UDC). Pour le bloc Centre-Droit, je vous présente les personnes suivantes:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
 - M. Laurent Dietrich, 48 ans, Conseiller communal;
 - M. Bernhard Altermatt, 43 ans, historien;
 - Mme Anne-Elisabeth Cattaneo, 60 ans, gestionnaire en intendance.
- pour le groupe libéral-radical:
 - Mme Océane Gex, 29 ans, cheffe de projet;
 - M. Grégory Grin, 49 ans, directeur de Fri Up.
- pour le groupe UDC:
 - moi-même, M. Christophe Giller, 40 ans, physicien.

b. Eventuelles autres candidatures

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer encore au sujet des candidatures? Tel n'est pas le cas.

c. Scrutin de liste

Le Président. Les personnes candidates aux postes de représentant·e-s de la Ville au Conseil d'agglomération sont:

- M. Bernhard Altermatt (Le Centre/PVL)
- Mme Andrea Burgener Woeffray (PS)
- Mme Anne-Elisabeth Cattaneo (Le Centre/PVL)
- M. Gérald Collaud (CG-PCS)
- M. Laurent Dietrich (Le Centre/PVL)
- Mme Océane Gex (PLR)
- M. Christophe Giller (UDC)
- M. Grégory Grin (PLR)
- M. François Miche (PS)
- M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS)
- M. Pierre-Alain Perritaz (PS)
- Mme Nadège Piller (PS)
- M. Thierry Pochon (Vert·e·s)
- M. Léo Sapia (Vert·e·s)
- Mme Andréa Savoy (Vert·e·s)
- M. Thierry Steiert (PS)
- M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s)
- M. François Yerly-Brault (Vert·e·s)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

22. Election complémentaire de trois représentant·e·s de la Ville au Conseil d'agglomération

a. Préavis du Conseil général pour l'élection par le Conseil d'agglomération des trois représentant·e·s de la Ville au Comité d'agglomération

Le Président. Il s'agit de désigner trois personnes, membres du Conseil d'agglomération, que nous venons d'élire, pour représenter la Ville au sein du Comité d'agglomération. Le Comité d'agglomération étant formellement élu par le Conseil d'agglomération, notre Conseil va émettre un préavis à l'intention du Conseil d'agglomération comportant le nom des trois personnes que nous aurons désignées. Je donne la parole à M. le Syndic pour la présentation des personnes candidates issues du Conseil communal.

i. Proposition du Bureau provisoire

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal a prévu de présenter les trois personnes qui siègent jusqu'à présent au Comité d'agglomération, à savoir:

- Mme Andrea Burgener Woeffray (PS)
- M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS)
- et moi-même, M. Thierry Steiert (PS)

ii. Eventuelles autres candidatures

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Unsere Fraktion beantragt im Namen der Ratsminderheit die Streichung des Punktes 22 aus der Traktandenordnung.

Comme vous le savez, les représentants de notre groupe qui se sont rencontrés pour coordonner la répartition des différents sièges attribués à chaque groupe et parti, n'ont pas pu trouver un consensus au sujet du préavis figurant au point 22.a. de notre ordre du jour et aux élections complémentaires à effectuer sous le point 22.b. En l'état, ce préavis risque de tourner à une démonstration du pouvoir absolu que détient et auquel aspire la majorité largement

dominante dans notre Conseil. Une démonstration unilatérale de la toute-puissance renforcée de la majorité de Gauche qui se fera sur le dos de la minorité parlementaire et des électrices/électeurs qu'elle représente.

Wie sie alle wissen, haben knapp 65% der Wählenden der Stadt Freiburg am 7. März ihre Stimme einer Liste der linken Mehrheit gegeben. 35% stimmten für die bürgerliche Minderheit in der Mitte und Rechts. Diese Stärkeverhältnisse sind in unserem Rat fast aufs Komma genau abgebildet und widerspiegeln die Zusammensetzung unseres Rates während der neuen Legislatur.

Au sein du Conseil communal, la majorité de Gauche est encore plus marquée avec quatre sièges sur cinq, tandis que le Centre et la Droite y détiennent un seul siège, à savoir 20%. Il s'agit d'une sous-représentation qui est en elle-même problématique par rapport à la représentativité de nos institutions et à leurs capacités d'intégrer les différents courants présents au sein de la population. Cependant, en vertu du fonctionnement de notre démocratie, il y a lieu de l'admettre et nous le faisons dans un esprit de bonne guerre en sachant pouvoir compter sur la bonne volonté de tous les élus de faire un effort de collégialité et de consensus. Par contre, prétendre à ce qu'une majorité qui se situe tout juste en dessous des 2/3 au niveau parlementaire puisse préavisier, et c'est ce qui est envisagé, d'élire trois représentants de la Gauche majoritaire sur les trois places dont dispose la Ville de Fribourg au Comité de l'agglomération, revient à bafouer ouvertement et volontairement l'esprit de représentativité et d'inclusion qui est censé gouverner le processus législatif et politique.

Il y a trois sièges à repourvoir. La minorité parlementaire en revendique un. Nous ne demandons pas la lune, mais simplement ce qui nous revient en vertu des forces, déjà bien déséquilibrées, en place.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, wir alle haben vor etwas mehr als 48 Stunden einen Eid oder ein Gelübde abgelegt, die besagen, dass wir die Rechte des Volkes wahren wollen.

Voici le premier test sur votre/notre conscience. Respectez les droits de toute la population, y compris du tiers qui ne vous a pas élu-e-s chers-ères collègues membres des trois groupes de la Gauche largement majoritaire. Plus d'un tiers des voix glissées dans les urnes le 7 mars et plus d'un tiers des sièges au sein de notre Conseil, cela mérite le respect proportionnel, la reconnaissance démocratique et l'intelligence politique de vous tous, de nous tous. Sur la base de ces considérations, il nous paraît largement préférable de ne pas formuler de préavis qui risque fort de tourner à l'affront contre la minorité parlementaire et à l'humiliation supplémentaire du camp minoritaire qui est déjà bien sous-représenté dans nos institutions. Le Conseil général enverrait tout simplement le signal d'une volonté manifeste d'écraser la minorité politique. Laissons donc au Conseil communal le soin de préavisier de manière autonome cette élection qui le concerne en premier lieu, un droit qui lui revient et que nous respectons entièrement. Laissons ensuite au Conseil d'agglomération le soin d'élire le Comité de cette dernière et pourvoyons par la suite à la désignation des trois représentants qui remplaceront les trois membres élus au Comité. Cela permettra non seulement à chaque institution compétente de prendre ces décisions en toute indépendance mais cela aura également l'avantage de permettre le respect intégral de la répartition des sièges au sein du Conseil d'agglomération, répartition pour laquelle il y a, je vous le rappelle, un consensus. Nous ne voulons pas voir nos poings liés par un préavis et une désignation précoce de remplaçants

éventuels. Nous voulons rester libre de demander notre représentation au sein du Comité de l'agglomération avec un siège sur trois. Et surtout, nous ne voulons pas nous voir enlever un siège supplémentaire par la majorité dominante pour le cas où cette représentation proportionnelle au Comité devait effectivement être sanctionnée par le Conseil de l'agglomération.

Nous appelons donc à votre intelligence politique, à votre bon sens civique et à votre volonté de respecter les minorités politiques. Quant à l'absence momentanée de trois représentants de la Ville de Fribourg au Conseil d'agglomération qu'engendrerait un renvoi du point 22.b. de l'ordre du jour, elle n'est absolument pas problématique. Toutes celles et tous ceux qui siègent dans les organes de l'agglomération le savent pertinemment. En aucun cas la volonté d'éviter ce cas de figure ne légitimerait-elle l'écrasement de la minorité politique.

In diesem Sinn möchte ich sie bitten unserem Antrag auf Streichung von Punkt 22 der Tagesordnung zuzustimmen und verlange eine kurze Einberufung des Ratsbüro, das hierfür zuständig ist.

Selon notre règlement, le Bureau est compétent en cas de demande de retrait d'un point de l'ordre du jour. Je prie donc le Président de brièvement interrompre la séance et de convoquer une rapide réunion du Bureau.

Le Président. Avant de vous répondre, je donnerai la parole à d'autres intervenants qui la demandent.

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical soutient la requête du Centre/PVL. En effet, nous ne pouvons que regretter que le résultat des élections communales du 7 mars dernier ne soit ici pas pleinement respecté par la majorité de Gauche. Celle-ci avait pourtant validé, lors du Bureau provisoire en date du 19 avril 2021, le principe mathématique d'équilibre des forces politiques selon les résultats électoraux. Et d'ailleurs qui pourrait le contester dans un état démocratique?

Qu'on le veuille ou non, il y a d'ores et déjà aujourd'hui un représentant de trop de la majorité de Gauche au comité de l'Agglomération. En effet, les trois représentants de la Ville de Fribourg sont issus de la Gauche. C'est purement arithmétique, mais c'est la réalité des cinq dernières années et, malheureusement, peut-être des cinq prochaines. Je ne l'espère pas. Nous avons aujourd'hui l'occasion de corriger cette imperfection politique et institutionnelle, n'en déplaise à certains. Osons le changement. Corrigeons le tir.

La question qui nous est posée ce soir est la suivante: est-ce que l'on souhaite respecter les institutions selon le verdict populaire du 7 mars 2021?

Pour terminer, je me permets quand même de relever ici mon étonnement quant à cette situation cocasse et j'espère vivement que l'arithmétique démocratique, aussi limpide soit-elle, puisse être respectée ce soir et à l'avenir.

Ce serait un signal constructif transmis par notre Conseil général à l'Agglomération de Fribourg. Et un signe positif et d'apaisement de la Gauche à l'égard de la minorité de cet organe délibérant.

Vonlanthen Marc (PS). Je crois qu'il est temps de rétablir un certain nombre de contrevérités qui ont été émises par mes deux préopinants.

Tout d'abord, concernant les mots très forts qui ont été employés, notamment par M. B. Altermatt, d'humiliation, de démonstration de pouvoir absolu, de toute puissance, de majorité de Gauche et j'en passe, j'aimerais quand même porter à la connaissance de ce Conseil que si c'était la volonté politique des autorités de la Ville de Fribourg actuellement devant vous, au Conseil communal siégerait un Vice-Syndic et un Syndic de Gauche et non pas de Droite. Effectivement, cela a été le premier acte politique de ce début de législature pour montrer l'ouverture à toutes les orientations politiques de la Ville de permettre à la Droite, comme à la Gauche, d'occuper l'une de ces deux fonctions. Ceci démontre déjà largement dans les faits que le contenu que l'on vient d'entendre est complètement erroné.

Concernant les élections qui nous occupent actuellement, il y a un mélange qui a été fait jusqu'à maintenant sur deux élections différentes.

La première, l'élection au Conseil d'agglomération pour lequel notre ville compte 18 représentants, est la seule qui dépend du Conseil général ce soir. Les répartitions sur lesquelles nous nous sommes entendus, lors de la séance préparatoire, sont une répartition de 12 sièges pour la Gauche et de 6 sièges pour la Droite pour cette élection qui est la seule -comme dit- qui relève véritablement du Conseil général.

Pour la deuxième élection, soit celle relative au Comité d'agglomération, c'est une élection pour laquelle nous ne sommes pas compétents puisque c'est le Conseil d'agglomération qui élit ses représentants. Il n'y a donc pas lieu de mélanger ces deux élections.

J'aimerais ajouter qu'il y a une raison pour laquelle notre Conseil communal va nous formuler l'avis qu'il est sur le point de nous formuler, elle est en lien avec les dicastères de l'Agglomération. Sans aucunement remettre en cause les compétences du quatrième Conseiller communal que la Droite s'est fait voir désigner à ce Comité d'agglomération, ni même ses dicastères, les compétences de l'Agglomération sont essentiellement liées à la mobilité, à l'aménagement du territoire, à la planification énergétique et à l'environnement. En ce sens, le préavis que s'apprête à nous faire le Conseil communal est un préavis qui a effectivement du sens. Pour preuve, je peux vous lire ici les attributions du Comité d'agglomération. Vous verrez que parmi celles-ci, il y a l'élaboration du projet de Plan directeur de l'agglomération, en matière de mobilité il y a toute la conclusion des mandats de prestations avec les entreprises concessionnaires, il y a l'émission de préavis sur tous les projets qui lui sont transmis dans le cadre des procédures définies par la loi sur l'aménagement et sur les constructions. Dans le contexte actuel, dans le contexte de changement climatique, dans le contexte de déclin de la biodiversité, dans le contexte de protection de l'environnement, cela a vraiment du sens de suivre le préavis qui va être formulé par le Conseil communal. Cela n'est pas une volonté d'écraser la Droite, cela n'est pas une remise en cause des compétences du Conseiller communal que la Droite s'apprêterait à faire siéger au Conseil d'agglomération, cela tombe simplement sous le sens des différentes attributions et compétences de l'Agglomération.

Bourgarel Gilles (Verte-s). Nous avons des procédures dans nos séances pour demander une modification de l'ordre du jour. Il fallait le faire en début de séance. Je ne comprends pas que cette demande vienne seulement maintenant par rapport à nos déroulements habituels et au règlement de notre Conseil. Je refuse donc cette demande qui n'a pas de sens à ce stade-là, c'est en début de séance qu'il fallait l'annoncer.

Le Président. J'apporte un complément à la suite de l'intervention de M. G. Bourgarel. Je vous lis l'article 41 du RCG Saisine du Conseil général et retire d'un objet de l'ordre du jour: "Dès réception de la convocation par le Conseil général, un point de l'ordre du jour ne peut être retiré qu'en séance par décision du Conseil général, sur requête du Conseil communal ou du Bureau".

Il n'est pas indiqué que cela doit se faire au début, au milieu ou à la fin. Voilà ce que je peux dire à ce niveau-là. Au moment de l'approbation de l'ordre du jour, le Bureau n'était pas encore constitué. C'était ça le problème. On ne pouvait pas faire cette proposition automatiquement avant.

Collaud Gérald (CG-PCS). Indépendamment du pouvoir de domination de la Gauche dans ce Conseil, je pense que la majorité sera d'accord avec moi pour que le Président rappelle aux membres du Conseil général que lors des interventions le respect du port du masque est aussi requis.

Le Président. Effectivement, le port du masque est obligatoire pour toutes personnes qui interviennent. Il y a juste eu une exception avant pour le Doyen d'âge et moi-même lors de mon allocution. Je précise qu'il n'y avait personne tout près de nous et nos allocutions ont duré environ dix minutes. A l'avenir, veuillez toujours bien mettre votre masque, d'avance merci.

Rugo Claudio (PA). Je suis étonné que cela ne soit pas moi l'intrus dans les Commissions. Je suis étonné aussi du ton qu'a pris M. B. Altermatt. Il dit que l'affaire est déjà dans le sac et qu'il a déjà perdu alors que l'on n'a pas encore voté. D'abord j'aimerais donner un exemple expliquant à quoi sert le conseil d'Agglomération. Mme M. Jordan a proposé de baisser le prix du funiculaire à 1.00 franc en 2012. Nous avons nous revoté en 2018 ou 2019 à ce sujet. Il s'agissait d'un dossier à transmettre au Conseil d'Agglomération et cela n'a pas été fait. C'est un manque de respect démocratique. J'explique cela pour les nouveaux arrivants, tous les autres nous le savions très bien. Néanmoins, c'est assez important de le savoir. On pourrait se dire que c'est la faute à tel ou tel et on pourrait être revanchard. Mais je donne mon analyse des quatre candidats. Quand M. M. Vonlanthen a parlé, le seul qui a écouté, c'est M. P.-O. Nobs. Ainsi, à mon avis, M. P.-O. Nobs a sa place, il a un certain intérêt. Les quatre autres membres du Conseil communal travaillaient sur leur ordinateur, exactement comme maintenant. Cela veut dire qu'ils ne sont pas vraiment intéressés par les débats. Par contre, justement, il faut aussi savoir que l'on m'a demandé de prendre un chapeau rose. Par conséquent, je n'enlèverais pas M. A. Burgener Woeffray de ce choix. Et, comme elle a aussi donné sa place à M. le Syndic, pour la syndiculture, cela serait tout à fait normal que M. le Syndic lui cède la place, étant donné qu'il y a deux membres du groupe socialiste, ce qui engendre une surreprésentation évidente. Pourtant, vous le savez, je suis PS et je suis Vert, pas Vert-e-s mais Vert. Donc je vous propose de m'écouter et de faire vos choix en tenant compte de ces quelques considérations. Je recommande donc bien M. P.-O. Nobs du Centre gauche-PCS, M. L. Dietrich du Centre, et, pour garder aussi une femme, dans le Comité, Mme A. Burgener Woeffray. Ou alors, je dirais qu'ils

peuvent encore s'arranger entre les deux mais là, cela serait difficile pour savoir. On donnerait encore une fois la chance à la masculinité de s'exprimer trop directement. Donc mon choix est fait et je demande un scrutin de liste.

Page Maurice (CG-PCS). Je ne veux pas répéter ce que vient de dire mon collègue M. M. Vonlanthen. Il a tout à fait raison, évidemment. Je soutiens tout à fait ce point de vue. Concernant M. B. Altermatt, j'aurais aimé de sa part qu'il adopte un tout petit peu le regard de l'historien qu'il est, l'historien brillant même, en disant qu'il faut peut-être se rappeler que la Gauche a, certes, aujourd'hui la majorité, depuis déjà quelques années, mais que Fribourg a quand même vécu sur l'hégémonie des PDC ou des tépelets, comme on disait à l'époque, pendant des décennies. Pendant toutes ces décennies, la minorité était opprimée et n'était pas celle de la Droite toute puissante mais bel et bien celle de la Gauche. Il s'agit là d'un petit rappel historique que l'on aurait pu éventuellement suggérer. La deuxième chose, et là je crois que c'est quand même très important de le dire, est que le Comité constitue un organe de l'Agglomération, ce n'est pas un organe de la Ville. C'est l'Agglomération qui élit son Comité parmi, certes, les membres du Conseil, mais c'est elle qui l'élit. Elle pourrait, à la limite, choisir des personnes tout à fait différentes que celles que la Ville propose. C'est une réalité que l'on doit admettre. Alors on peut penser que ce système est plus ou moins bancal, qu'il n'est pas très logique. Je veux bien entendre que procéder à ces élections complémentaires paraît un peu étrange mais, de fait, c'est le seul moyen que l'on a de travailler correctement.

Une chose importante aussi, qui va dans le même ordre, les personnes qui ont été désignées par le Conseil communal en son sein représentent la Ville et ils représentent le Conseil communal. Ils ne représentent pas leur parti. Ils ne sont pas élus en tant que représentants d'un parti mais en tant que représentants de la Ville et en tant que, comme cela a été dit, représentants ou titulaires d'un dicastère bien déterminé dont l'Agglomération a tout à fait intérêt à avoir la présence. Donc je m'oppose complètement aussi à l'idée de renvoyer ce débat et ce vote.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Comme on rentre quand même déjà sur le fond, je me permets de prendre la parole pour relever à l'heure des contre-vérités, deux/trois éléments aussi. En effet, on a l'air de cantonner l'Agglomération à un organe qui ne s'occupe que d'aménagement et d'environnement. Il convient de préciser que la personne que l'on propose, à savoir M. L. Dietrich, ne l'est pas pour s'opposer à tous les efforts nécessaires en matière de protection de l'environnement, bien au contraire. Toutefois, cela serait effectivement limiter l'Agglomération à un rôle qui n'est pas uniquement le sien que de dire qu'elle ne s'occupe que d'aménagement et d'environnement. Pour être tout à fait exhaustif, on relèvera encore qu'un des autres dicastères est celui des finances et des ressources humaines. M. L. Dietrich est justement responsable des finances de la Ville de Fribourg. L'autre dicastère est celui des promotions: promotion économique, promotion touristique et promotion culturelle. Je me permets donc au passage de rappeler que Laurent Dietrich est Directeur de la Culture, qu'il dirige également la promotion économique et qu'il représente la Commune au sein des associations touristiques de la Ville. Sa candidature, en terme de compétences, a donc tout son sens.

Ensuite, pour revenir sur ce qui a été dit, et cela a été relevé d'ailleurs par mon collègue du CG-PCS, ce n'est effectivement pas à notre Conseil de décider qui siègera au Comité, ce qui montre toute l'absurdité en fait de l'exercice que l'on est en train de faire. On donne un préavis sur des gens et ce n'est même pas nous qui allons les élire, mais bien le Conseil de l'Agglomération. Cela montre aussi que ce préavis, aujourd'hui, est uniquement une "Alibi-Übung" précisément pour

nous permettre, pieds et poings liés, de mettre trois personnes issues de la majorité de Gauche. Notre candidature, ce n'est pas celle d'une attaque de cette majorité. A deux/un, cela reste une majorité que l'on respectera, mais c'est celle qui vise aussi à montrer que cette majorité implique une certaine forme de responsabilité, celle de respecter les répartitions que l'on a décidé tout au long de cette séance préalablement lesquelles reflètent également le vote démocratique du 7 mars et qui a abouti à une répartition deux/tiers un/tiers que l'on connaît aujourd'hui au sein de ce Conseil. On vous propose, ni plus ni moins, de reprendre cette répartition, de la proposer comme préavis au Comité de l'Agglomération. On a donc sincèrement de la peine à voir l'entêtement d'avoir une représentation unilatérale 100% de Gauche qui ne reflète évidemment pas encore l'électorat en Ville de Fribourg. Les arguments qui ont été avancés sont relativement arbitraires et amènent à l'absurde de prétendre aujourd'hui que puisque par le passé on a été brimés, on va re-brimer. Cela relève d'un certain manque de maturité. Mais voilà, c'est comme ça! Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, chacune et chacun de nous allons voter. C'est le premier sujet un peu sensible, cela va en tout cas donner le ton pour la suite de la législature qui s'ouvre. Alors voilà, vous connaissez évidemment notre vote, on ne connaît pas forcément le vôtre, même si on devine que des mots d'ordre ont tournés. En votant, vous allez donner un message en tant que majorité. Ce message, vous allez le donner à nous, bien sûr, vous allez aussi le donner à toute la population de la Ville de Fribourg et vous allez le donner aux partenaires du processus de fusion. Alors, je vous pose la question: quel message voulez-vous donner? Est-ce que vous voulez donner le message d'une majorité qui serait quand même perçue comme écrasante ou est-ce que vous voulez donner le message d'une majorité qui prend ses responsabilités? C'est à vous de décider.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Nous maintenons évidemment notre demande de retirer ce point de l'ordre du jour et de convoquer le Bureau pour statuer.

Nous avons par ailleurs déjà retiré un objet de l'ordre du jour dans ce Conseil en cours de séance, il n'y a pas si longtemps. Celles et ceux qui ont siégé en fin de la dernière législature s'en souviennent.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Effectivement, en fin de législature passée, nous avons retiré un objet de l'ordre du jour sur proposition du Conseil communal. Nous ne l'avons pas retiré en milieu de séance, mais au début. Cela fait bientôt trois heures, ou même plus, que l'on a approuvé l'ordre du jour de ce soir. Je ne vois pas de raison de le modifier, ce d'autant plus que cette élection ou ce préavis, ce n'est pas un préavis alibi, mais le préavis de la Ville de Fribourg au Conseil d'Agglomération pour l'élection au Comité. Il ne s'agit pas vraiment d'un alibi mais contrairement aux autres élections que nous avons eues ce soir, il ne s'agit pas maintenant de quelque chose de politique. L'Agglomération est une institution éminemment technique. Pour cela, nous pensons qu'il est mieux d'y envoyer des personnes qui s'occupent de l'aménagement et de la mobilité, accompagnées du Syndic, ce qui semble naturel. Pour cette raison-là, le groupe des Vert·e·s ne souhaite pas retirer ce point de l'ordre du jour et soutiendra le préavis qui a été donné par le Conseil communal que nous allons voter tout à l'heure. Je trouve quand même un peu étonnant que le Centre/PVL aujourd'hui place son Conseil communal en situation de rupture de collégialité en lui demandant de s'opposer à l'avis qui a été donné par le Conseil communal maintenant.

Moussa Elias (PS). Je vais être encore plus bref puisqu'un des arguments que je voulais évoquer, qui ne l'avait pas encore été, vient de l'être par notre collègue O. Collaud. Je suis vraiment très étonné de cette demande. En effet, cela veut dire que soit vous voulez faire élire quelqu'un qui en réalité ne souhaite pas siéger au Comité de l'Agglomération, puisqu'il n'était pas inclus dans le préavis du Conseil communal, soit vous obligez M. le Vice-Syndic d'avoir une interprétation assez large du principe de la collégialité, vu que l'on se prononce justement sur le préavis qui a été évoqué par M. le Syndic au préalable. Sous cet angle-là, je suis vraiment étonné de cette demande. Je peux aussi jouer un peu à l'apprenti historien, ce n'est pas la première fois que l'on fait cette élection. On l'a faite il y a cinq ans. Il y a cinq ans, c'est exactement le même préavis qui a été proposé par le Conseil communal, à savoir M. P.-O. Nobs, M. T. Steiert et Mme A. Burgener Woeffray. Et là, cela n'avait pas fait un pli. Tout le Conseil avait suivi sans avoir tous ces débats à une seule différence près, c'est qu'à l'époque, le Bureau provisoire avait trouvé un consensus sur l'entier des postes au niveau du Conseil communal. Maintenant, aujourd'hui nous donner des leçons, c'est quand même très étonnant. Ça, c'est pour le côté un peu plus politique.

Du point de vue juridique, pour moi c'est très clair, et j'appuie là également l'intervention de M. G. Bourgarel. Cette demande de retrait de l'ordre du jour est purement et simplement irrecevable puisque l'article 41, comme l'avait relevé M. O. Collaud, est très clair. Une fois l'ordre du jour approuvé, ce que l'on a fait, on ne peut plus retirer un objet de l'ordre du jour. Avant l'approbation de l'ordre du jour, la requête doit émaner soit du Conseil communal, soit du Bureau. Sauf preuve du contraire, je n'ai pas connaissance d'une décision dans un procès-verbal du Bureau qui nous demande de saisir le Conseil général avec une telle requête. Evidemment, si on pouvait interpréter votre amendement comme une motion d'ordre, on pourrait uniquement modifier l'ordre des points dans un ordre du jour, mais en aucun cas retirer un objet une fois l'ordre du jour approuvé.

Ainsi, d'une part, la demande est irrecevable mais également, sur le fond, elle est tout à fait inacceptable. Je vous demande donc de passer maintenant à l'élection et de clore ces débats.

Le Président. Je souhaiterais donner un complément d'information. Nous avons contacté également le Chef du service juridique de la Commune, M. R. Jordan. Voici ce qu'il nous dit au sujet de l'article 41 RCG: "si vous souhaitez malgré tout retirer un point de l'ordre du jour, l'article 41 RCG dispose que: <<Dès réception de la convocation par le Conseil général, un point de l'ordre du jour ne peut être retiré qu'en séance par décision du Conseil général, sur requête du Conseil communal ou du Bureau.>> Si vous souhaitez modifier l'ordre du jour sur la base d'une requête du Bureau, je vous rappelle que l'ancien Bureau ne sera plus en fonction." Donc le problème, c'est que si la demande avait été faite au début de la séance, il n'y avait aucun Bureau qui était formellement en fonction. Il faut savoir en outre que le Bureau dit "provisoire", n'a qu'un rôle de comptage des voix. Il ne dispose pas des attributions du Bureau qui a été élu pour toute la législature. Je vous laisse, Mesdames et Messieurs, méditer sur ce point.

Steiert Thierry, Syndic. Je vais être bref, je ne vais pas monopoliser la parole dans ce contexte qui ne nous concerne que partiellement. Je me permets de juste contextualiser la proposition du Conseil communal. Comme cela a été dit par certains intervenants et sans dévoiler les secrets de délibérations, je peux vous assurer que la proposition telle qu'elle émane du Conseil communal repose sur une discussion absolument neutre et ouverte entre les membres de l'Exécutif. Elle n'a aucune connotation politique. En effet, ce que vient de dire M. O. Collaud est totalement

correct. Nous envoyons dans ce Comité d'Agglomération des personnes qui représentent les dicastères qui sont touchés par les domaines qui sont de nature à être traités par l'Agglomération. En ce qui concerne ma fonction de Syndic, c'est hautement symbolique. Je ne veux pas les citer, mais il y a certaines communes qui se font un plaisir d'envoyer dans des gremiums, comme le Comité d'Agglomération ou comme notamment aussi le Comité de Pilotage du projet de fusion, des Conseillers communaux qui ne sont en tout cas pas syndics, mais si possible les derniers venus et les moins expérimentés. C'est aussi très symbolique. Voilà ce qui nous conduit à cette proposition qui n'a vraiment aucune connotation politique. Je vous assure aussi que les cinq dernières années que nous avons passées, Mme A. Burgener Woeffray, moi-même et M. P.-O. Nobs, au sein de ce Comité d'Agglomération étaient essentiellement imprégnées d'un esprit de travail, parce que du travail, il y en a plus que ce que l'on peut imaginer. Il est extrêmement laborieux de siéger dans ce Comité d'Agglomération, ce d'autant plus que l'on y bénéficie volontiers des compétences des membres du Conseil communal de Fribourg vu qu'ils sont élus à plein temps et que l'on considère que c'est à eux de prendre la conduite des dicastères. Il s'agit donc d'une tâche assez lourde qui vient s'ajouter à tous les cahiers des charges qui nous occupent déjà pas mal. Voilà ce que je peux dire à ce sujet. Au sein du Conseil communal, il y a une belle entente pour faire cette proposition-là, dans l'intérêt de la Ville et rien d'autre.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Nous maintenons notre demande de réunir le Bureau. J'aimerais rappeler au juriste préopinant les deux cas auxquels nous nous référons. Il y a eu deux règlements, celui sur les finances communales et celui sur la politique foncière de la Ville, qui ont été retirés dont un en cours de séance. Je maintiens que cette possibilité est tout à fait correcte, comme M. le Président nous l'a exposée tout à l'heure.

Rugo Claudio (PA). M'intéressant à la chose juridique, j'aime écouter les juristes, comme M. E. Moussa. J'ai entendu la parole à travers la vôtre, M. le Président, de M. R. Jordan. A la question de savoir quel Bureau doit se réunir tant que le deuxième n'est pas entré en fonction, je dirais que les anciens membres doivent continuer à assumer leur mandat. Toutefois, je ne veux pas me prononcer. Il y a assez de juristes pour cela. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une raison pour éviter la réunion du Bureau.

Graden Lise-Marie (PS). Excusez-moi, j'avais demandé la parole il y a un petit moment. En fait, je n'ai pas vraiment envie de redire quelque chose si ce n'est le fait que de facto, vous sembliez être au courant de cette demande de modification d'ordre du jour, vu que vous avez posé la question au juriste de la Ville. Il eut été peut-être une bonne idée de nous proposer après que le Bureau et la présidence formels ont été reconstitués, d'adopter une fois en début de séance cet ordre du jour. En effet, je n'ai jamais vu d'ordres du jour modifiés en cours de séance. Une fois que l'ordre du jour est adopté, on ne le change plus. J'entends bien votre remarque sur le fait que le Bureau provisoire n'est pas le Bureau d'avant, et puis qu'il y avait un Bureau transitoire. Cependant, vu que l'on a pris la peine de poser la question au juriste de la Ville, il faudrait en prendre note pour une prochaine fois, si on devait –je ne l'espère pas- remettre ça en discussion ou au vote en début de la séance.

Le Président. Je prends note.

Dietrich Laurent, Directeur des finances. Je voulais juste revenir sur la prétendue rupture de collégialité qui a été évoquée. Vous savez bien que ce n'est évidemment pas le cas puisque ce sont les partis, au final, qui forment les listes qui nous sont présentées ce soir. Je voulais juste me porter à faux par rapport à ce qui a été dit, pour que cela soit inscrit au procès-verbal.

Le Président. Nous avons été saisis d'une demande formelle de retirer un point à l'ordre du jour et qui a donné lieu à de nombreuses discussions. Par conséquent, je demande au Bureau de se réunir afin de statuer à ce sujet. Je demande aux scrutateurs ainsi qu'aux Chefs de groupe de me suivre et je suspens la séance momentanément.

Interruption de séance

La séance est interrompue de 22.20 à 22.28 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le Président. Le Bureau s'est réuni, comme vous avez pu le constater, et a décidé, avec la voix prépondérante du Président, de passer à un vote sur le retrait ou non du point 22 de l'ordre du jour.

Vote sur le retrait du point 22

Le Conseil général refuse par 41 voix contre 26 et 2 abstentions le retrait du point 22 de l'ordre du jour.

Ont voté en faveur du retrait du point 22 de l'ordre du jour: 26 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le retrait du point 22 de l'ordre du jour: 41 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 2 Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL)

iii. Scrutin de liste

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste.

Les personnes candidates aux postes de représentant·e-s de la Ville au Comité d'agglomération sont:

- Mme Andrea Burgener Woeffray (PS)
- M. Laurent Dietrich (Le Centre/PVL)
- M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS)
- M. Thierry Steiert (PS)

Je rappelle que selon l'article 9c alinéa 1 RELCo, seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles. Pour rappel, selon l'article 17 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages au premier tour. Au second tour, la majorité relative suffit.

Moussa Elias (PS). Je me dois quand même d'intervenir par rapport au vote précédent, pour le procès-verbal. La majorité du Bureau ouvre un précédent très dangereux puisque dorénavant n'importe quelle Conseillère générale, n'importe quel Conseiller général pourra demander une réunion du Bureau pour n'importe quelle raison. Le Bureau prendra une décision pour n'importe quelle raison, ce qui contredit évidemment de manière très flagrante l'esprit, l'idée même, de notre règlement. Notre règlement précise très clairement que l'on ne peut pas simplement demander la réunion du Bureau pour qu'il statue ensuite. Je me dois de le mentionner pour le procès-verbal afin de vous rendre attentif à cette problématique.

Le Président. Merci M. E. Moussa. Il en sera pris note.

Vote

Bulletins délivrés	73
Bulletins rentrés	73
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	73
Majorité absolue des bulletins valables	37

Sont élus:

- Mme Andrea Burgener Woeffray avec 59 voix
- M. Thierry Steiert avec 53 voix
- M. Pierre-Olivier Nobs avec 46 voix

A obtenu des voix: M. Laurent Dietrich (30 voix)

Je félicite les personnes élues comme candidates aux postes de représentant·e-s de la Ville au Comité d'agglomération et je propose de les applaudir. (Applaudissements).

Un préavis formel du Conseil général sera transmis au Conseil d'agglomération qui désignera ces trois personnes comme candidates au Comité d'agglomération lors de son élection, durant sa séance constitutive du 24 juin prochain.

b. Election complémentaire de trois représentant·e·s de la Ville au Conseil d'agglomération appelé·e·s à remplacer les représentant·e·s élu·e·s au Comité d'agglomération

Le Président. A la suite de l'élection virtuelle des trois personnes du Conseil d'agglomération au Comité d'agglomération, nous allons élire trois remplaçant·e·s qui pourront les remplacer directement lors de la séance de constitution, selon l'article 14 des statuts de l'Agglomération. La procédure est identique aux élections précédentes.

i. Proposition du Bureau provisoire

Le Président. A qui puis-je donner la parole pour la présentation des personnes candidates du bloc de Gauche?

Collaud Gérald (CG-PCS). Pour cette élection complémentaire au Conseil d'agglomération, nous vous proposons:

- pour le groupe CG-PCS:
 - M. Simon Jordan, 31 ans, enseignant;
- pour le groupe socialiste:
 - M. Florian Müller, 36 ans, historien économique;
 - M. Marc Vonlanthen, 41 ans, physicien et professeur HES.

ii. Eventuelles autres candidatures

Le Président. A qui puis-je donner la parole pour le bloc Centre/Droit?

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Au nom de la minorité du Conseil général qui vient d'être remise à sa place, à savoir celle de quantité négligeable que l'on peut librement et sans nécessité exclure, je vous propose, pour l'élection complémentaire des trois représentants de la Ville de Fribourg au Conseil d'agglomération, la candidature de:

- M. Maxime Morard, avocat et ancien Conseiller général.

Wir bitten Sie die Kandidatur von Hr. Maxime Morard zu unterstützen. Ehrlich gesagt schäme ich mich ein bisschen für unsere Institution, dass ich hier noch bevor die Legislatur überhaupt begonnen hat, so fest für die proportionale Anerkennung der politischen Minorität und für kollegiale und konsensorientierte Politik werben muss.

Permettez-moi de clore sur une note personnelle, chers collègues. Les vainqueurs qui sont respectés de toutes et tous, sont ceux qui ont le triomphe modeste. Les vainqueurs qui humilient les vaincus sont ceux que tout le monde déteste ou que l'on finit un jour par détester. Dans ce sens, M. le Président, je vous rends la parole avec un clin d'œil et dit: vive la résistance "que la force soit avec nous".

iii. Scrutin de liste

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est ainsi supérieur au nombre de postes à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste.

Les personnes candidates aux postes de représentants de la Ville au Conseil d'agglomération appelées à remplacer les représentant·e·s élu·e·s au Comité d'agglomération sont:

- M. Simon Jordan (CG-PCS)
- M. Maxime Morard (Le Centre/PVL)
- M. Florian Müller (PS)
- M. Marc Vonlanthen (PS)

Je rappelle que selon l'article 9c alinéa 1 RELCo, seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles. Pour rappel, selon l'article 17 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages au premier tour. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	73
Bulletins rentrés	73
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	72
Majorité absolue des bulletins valables	37

Sont élus comme remplaçants:

- M. Simon Jordan avec 51 voix
- M. Florian Müller avec 51 voix
- M. Marc Vonlanthen avec 49 voix

A obtenu des voix: M. Maxime Morard (27 voix).

Je félicite les personnes élues comme candidates aux postes de représentants de la Ville au Conseil d'agglomération appelées à remplacer les représentant·e·s élu·e·s au Comité d'agglomération et je propose de les applaudir. (Applaudissements).

23. Divers

A. Nouveau postulat

- n° 1 de MM. Bernhard Altermatt et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un Service de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Direction des Ecoles

Murith Simon (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Les dernières législatures ont démontré de manière succincte la nécessité et la volonté, tous milieux confondus, de développer les politiques en faveur de la jeunesse et de l'enfance, et cela de manière à la fois plus globale et plus spécifique que la focalisation traditionnelle -qui reste capitale- sur la politique scolaire.

Viele der wichtigsten Weichenstellungen für die gesellschaftliche Integration und für den sozialen Zusammenhalt werden im Kindesalter gestellt. Hier findet die gemeinschaftliche Sozialisierung statt; Kinder und Jugendliche erhalten Chancen und Gelegenheiten; Benachteiligungen und Schlechterstellungen werden aufgehoben oder verstärkt. Die Schule allein kann hier nur teilweise und nicht umfassend die notwendigen Impulse geben.

Afin de renforcer la capacité d'action transversale dans ce domaine important des politiques communales et pour donner un signal institutionnel fort, nous demandons au Conseil communal d'étudier la création d'un Service de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Direction des Ecoles. Nous considérons que cette dernière est idéalement placée pour prioriser une vision de la politique orientée vers la jeunesse et l'enfance moyennant une structuration nouvelle et innovante de son activité en faveur des générations futures de notre population.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n° 1 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à la date d'ouverture de la piscine du Levant

Collaud Gérald (CG-PCS). Je souhaite poser une question au Conseil communal au sujet de l'ouverture des piscines. On sait depuis un mois environ les piscines fermées pour la natation sont ouvertes, enfin elles sont potentiellement ouvertes. La question est la suivante: pourquoi est-ce que la Ville de Fribourg attend le 17 mai pour ouvrir la piscine du Levant sachant qu'elle est déjà active pour les écoles et qu'il aurait suffi d'engager du personnel supplémentaire, comme c'était le cas lors de la fin du dernier confinement, pour qu'une dizaine ou une quinzaine de personnes puissent en profiter?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. En réponse à la question du Conseiller général G. Collaud, le Conseil communal a fait une pesée d'appréciation. Il a décidé d'ouvrir préalablement les bains de la Motta. Ceux-ci vont être ouverts à partir du 13 mai. Il ouvrira ensuite la piscine du Levant. C'est vrai qu'il aurait pu faire l'inverse. Mais en suivant les recommandations de l'Association romande et tessinoise des propriétaires de piscines, on aurait pu mettre 12, 15 personnes donc du public, à des horaires très limités et cela veut dire très tôt le matin, à midi et le soir. Il a préféré d'une part prioriser les écoles et les sportifs, notamment des différents clubs. Une des autres questions qui se posait, c'est vrai qu'avec un aussi petit nombre de nageurs du public, 12 à 15 personnes, on avait des soucis que tout à coup il y ait plus de personnes qui soient devant la piscine et qui ne trouvent pas de créneau. Et vu le petit nombre de semaines qui s'écoulaient, il a préféré jouer la carte du confort et de la sécurité et d'ouvrir d'abord les bains de la Motta et ensuite la piscine couverte du Levant, comme l'a dit le Conseiller général G. Collaud, à partir du 17 mai.

- n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la possibilité d'intégrer des scrutatrices/scrutateurs du Parti des Artistes au bureau électoral chargé du dépouillement du vote sur l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur!"

Rugo Claudio (PA). Le 13 juin, comme vous le savez, il y a la votation sur l'initiative communale. Cela fait dix ans que l'on n'a pas eu de votation sur une initiative. Celle relative au sens unique à l'Avenue de la Gare a été invalidée par après, et juste avant, il y a eu l'affaire du théâtre Equilibre où j'avais émis des doutes quant à la validité de l'élection. Pour cette raison, je demande à ce que des scrutateurs du Parti des Artistes fassent aussi partie du Bureau électoral. En effet, tous les partis sont contre cette initiative à part le groupe libéral-radical, donc il y a une disproportion. J'aimerais que deux représentants du Parti des Artistes y participent. Mme Josiane Brügger qui avait déjà participé à l'élection du 7 mars serait disponible, ainsi que M. Jean-Daniel Thomas. Est-ce que vous pensez que c'est possible de les nommer pour le 13 juin et garantir ainsi une équité de la représentativité des forces?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

C. Autre intervention

Vonlanthen Marc (PS). J'ai juste une remarque à faire. Effectivement, étant donné la nouvelle représentativité tout à fait souhaitable et la bienvenue des gens au sein de notre Conseil, je constate ce soir que l'on a élu une présidence exclusivement masculine, ce qui ne remet pas du tout en cause ses compétences, mais je signifie l'intérêt du groupe socialiste à ce que les partis travaillent ensemble et réussissent durant cette législature à faire de même en mettant en place une présidence exclusivement féminine.

Le Président. Y a-t-il encore une question ou une autre intervention, selon l'article 73 RCG? Si tel n'est pas le cas, je clos la séance.

La séance est levée à 23.08 heures.

Fribourg, le 29 mai 2021
MM/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David AEBISCHER



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ